



SOMMAIRE

	Pages
Allocution de Mlle Maria de Lurdes Pintasilgo, premier ministre du Portugal	319
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Déclaration de M. Fischer (République démocratique allemande)	324
Déclaration de M. Cubillos (Chili)	328
Déclaration de M. Nogués (Paraguay)	331
Déclaration de M. Peacock (Australie)	333
Déclaration de M. Al-Sabah (Koweït)	338
Déclaration de M. Tsering (Bhoutan)	341
Déclaration de M. Chakulya (Zambie)	344
Déclaration de M. Dorcely (Haïti)	348

Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).

*Allocution de Mlle Maria de Lurdes Pintasilgo,
premier ministre du Portugal*

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va entendre cet après-midi une déclaration du Premier Ministre du Portugal. J'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à Mlle Maria de Lurdes Pintasilgo, et je l'invite à prendre la parole.

2. Mlle PINTASILGO (Portugal)¹ : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette assemblée générale. Nous connaissons bien votre prestigieuse carrière, votre expérience et votre sagesse, car mon pays a eu, ces dernières années, l'honneur et le plaisir de travailler et de collaborer avec vous. Nous sommes donc particulièrement heureux de pouvoir compter, pendant l'exercice de vos nouvelles fonctions, sur vos conseils judicieux et sur votre haute compétence. Votre élection représente aussi l'expression du respect et de la considération de la communauté internationale à l'égard de votre pays, auquel le Portugal est lié par des rapports d'amitié et de solidarité que je suis heureuse de réaffirmer ici aujourd'hui.

3. Notre reconnaissance et notre hommage s'adressent aussi à votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, qui a témoigné une fois de plus, dans l'exercice de ses fonctions, de ses qualités de diplomate et d'homme d'Etat.

4. Je souhaiterais aussi évoquer à présent la mémoire du Président de l'Angola, M. Agostinho Neto, dont le décès prématuré survenu récemment, a rendu plus pauvres l'Afrique et la famille des nations qui s'expriment en portugais. En lui rendant aujourd'hui un hommage sincère, je m'associe au deuil du peuple angolais qui saura, j'en suis

certaine, poursuivre l'œuvre de consolidation nationale que le président Neto était en train d'accomplir avec lucidité et détermination.

5. Je m'adresse à cette assemblée avec la conscience très nette que cette session se déroule au seuil des années 80 et que cela est lourd de sens.

6. Les calendriers peuvent être considérés comme de simples conventions inscrivant des dates dans la routine de la continuité. Ils peuvent être aussi la rupture de cette même continuité. Mais ils peuvent être des jalons qui nous interpellent, face à la nouveauté des instants, à l'irruption de l'histoire inédite, au devenir que l'action des hommes et des peuples façonne et crée.

7. Ils nous incitent à envisager de nouvelles frontières, à utiliser de nouvelles méthodes et à nous libérer du poids des sédiments accumulés.

8. Ils sont ainsi une invitation à concevoir des alternatives viables et à choisir courageusement celles qui servent tous les hommes et l'être humain dans toutes ses dimensions.

9. Ils sont un défi au non-conformisme et à l'imagination, une fois épuisées les lignes découlant de la projection d'un passé déjà vécu où prennent corps des interrogations et des perplexités, face à l'inconnu.

10. Avec l'approche des années 80, le futur nous envahit. Il secoue le présent dans lequel nous sommes installés, il nous pose des questions sur les pas laissés dans l'histoire et il nous demande sans complaisance qu'elle est la destinée que nous prévoyons et que nous préparons.

11. La rencontre avec les années 80 est ainsi la rencontre décisive avec la possibilité de façonner un projet commun à toute l'humanité.

12. Nous envisageons l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale sous cet angle. L'ordre du jour couvre, il est vrai, des questions qui sont discutées depuis longtemps. Si nous n'avions pas devant nous la gravité des situations auxquelles elles ont trait, nous pourrions presque dire que l'Assemblée générale se complaît dans la satisfaction de soi et dans un cérémonial de répétition d'intentions et de préoccupations. Mais nous savons qu'il n'en est pas ainsi : d'un côté, l'apparente froideur des points de l'ordre du jour reflète la pudeur de la communauté que nous formons face à la tragédie de notre propre condition humaine et à l'immense difficulté d'y faire face d'une façon créatrice. Sous chaque point de l'ordre du jour se cachent des réalités humaines — des personnes, des groupes, des nations du monde entier — qui dépassent l'épaisseur de l'appareil bureaucratique qui, dans tous les systèmes, tend à neutraliser ce qui est vivant et vital. D'autre part, l'Assemblée générale est aujourd'hui en mesure de poser d'une façon radicalement nouvelle de vieilles questions et aussi de soulever des problèmes que le temps a oubliés.

13. Ces dernières années, des faits et des événements se sont accumulés; l'Assemblée générale les a analysés cons-

¹ Mlle Pintasilgo s'est exprimée en portugais. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

tamment, en façonnant des résolutions qu'elle a ensuite adoptées. La question que nous pouvons nous poser, aujourd'hui, est celle de savoir si l'impact de l'Organisation comme libre association d'Etats souverains, comme instance politique ultime sur le plan international, se fait sentir uniquement dans les termes exponentiels de la croissance des déclarations, des résolutions, des conventions et des mécanismes institutionnels d'exécution.

14. Nous sommes profondément convaincus que les efforts cumulatifs des différentes actions passées des Nations Unies se traduisent aujourd'hui par un progrès qualitatif du fonctionnement du système et, ce qui est plus important encore, de la conscience solidaire de la communauté mondiale.

15. L'Assemblée générale, croyons-nous, est en mesure de fonctionner à la fois comme point de cristallisation de ce qui est acquis et comme manifestation, encore tâtonnante mais déjà visible, d'une nouvelle expression de la solidarité mondiale. Pour que cela apparaisse dans toute sa clarté, il est indispensable qu'y puissent converger les aspirations des masses populaires du monde entier, la conscience rigoureuse de la solidarité qui unit les hommes et les peuples, et la décision qui doit inspirer les dirigeants politiques dans leur tâche au service des peuples et de la paix entre les nations.

16. A l'aube des années 80, il me semble important d'énoncer sommairement ce qui apparaît comme le sédiment des années 70 dans le cadre du système des Nations Unies. Ce faisant, je laisserai délibérément de côté de nombreux points de l'ordre du jour qui mériteraient, à eux seuls, une intervention en séance plénière. La délégation de mon pays ne manquera pas de s'y reporter dans les commissions appropriées.

17. Et je dégage, entre autres : la situation à Chypre et en Asie du Sud-Est; les propositions de création de zones dénucléarisées en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud; les premiers pas en vue de l'établissement d'un nouvel ordre international dans le domaine de l'information; la convocation d'une conférence mondiale du désarmement; ainsi que toutes les questions concernant la condition de la femme, notamment la préparation d'une conférence mondiale en 1980, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la femme, et l'élaboration d'une convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

18. A propos de ce dernier point, qu'il me soit permis de rappeler que l'indéniable progrès réalisé dans le monde en ce qui concerne l'accès de quelques femmes à des postes politiques clefs ne doit pas nous faire oublier que l'immense majorité des femmes est encore très loin de pouvoir contribuer, en pleine égalité de droits et de possibilités, à la création des nouveaux modèles de vie et de société dont le monde a tant besoin.

19. A la fin de cette décennie, nous sommes amenés à envisager notre adhésion à la Charte des Nations Unies non pas tant comme une affirmation de principe rigide et immuable — et, par là, abstraite et sans prise sur le réel — mais plutôt comme un code de conduite enrichi, dans son interprétation, par les éléments de l'expérience vécue et par les leçons des années 70.

20. Nous estimons qu'à chaque étape de l'histoire des relations internationales, de nouveaux droits et les devoirs qui les accompagnent, de même que des normes de comportement toujours plus nettes, prennent corps, pour donner

une vigueur renouvelée et une interprétation plus large aux principes affirmés dans la Charte.

21. Dans les années 70, les profondes transformations intervenues dans l'ordre social et économique existant entre les peuples ainsi que le caractère insolite de beaucoup de conflits ont montré que le code de conduite contenu dans la Charte lie indissolublement toutes les nations, grandes ou petites, puissantes ou faibles, amenant les unes à reconsidérer la faiblesse de leur force et les autres à mesurer la force de leur faiblesse.

22. Dans ce contexte, la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV)] et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)] sont des exemples clairs de l'enrichissement du code de conduite que la Charte permet.

23. La préoccupation croissante dans tout le système et l'expérience des dernières années en vue de transformer les positions antagoniques en plates-formes de concertation permettant la négociation par le dialogue et les éclaircissements respectifs ont permis, graduellement, de remplacer ce que l'on peut appeler la tyrannie du vote par la pratique, pleine de sagesse, du consensus. Il s'agit, dans cette évolution, du passage graduel de l'empire de la théorie juridique à la pratique de la solidarité.

24. Grâce aux efforts déployés en vue de la concertation, les années 70 nous ont laissé, dans le cadre des Nations Unies, un profil plus net de ce que l'on peut appeler les questions politiques. En effet, deux organes fondamentaux du système sont étroitement liés à l'Assemblée générale et s'occupent tous les deux de questions politiques : le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

25. Le Conseil de sécurité est le siège statutaire de l'évaluation des rapports de force dans le monde et des efforts, toujours renouvelés, pour trouver des solutions pacifiques aux grands conflits. Il est facile de vérifier que les grandes questions soulevées au Conseil de sécurité, dont mon pays a l'honneur de faire partie, concernent non seulement la dimension purement politique des événements, mais aussi des problèmes qui se posent à l'échelle mondiale, tels que l'injustice sociale et les conditions de vie sous-humaines que connaît une grande partie de l'humanité.

26. Parallèlement, si le Conseil économique et social s'occupe d'une façon précise de questions relatives à l'économie, à la science, à la culture et à l'information — bref, de questions sociales au sens le plus large —, ces questions ne peuvent être considérées comme non politiques.

27. La résolution 32/197 de l'Assemblée générale demande sans ambiguïté aux institutions spécialisées du système des Nations Unies de mettre immédiatement en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale.

28. Les problèmes d'ordre économique, social et culturel ont une dimension politique que seule l'Assemblée générale a compétence pour juger.

29. Ces affirmations ne sont pas le résultat d'une interprétation politique du système des Nations ni d'une politisation inadéquate de tout le système. En effet, la décennie qui se termine a confirmé sans équivoque que l'indépendance économique et l'indépendance politique sont liées d'une façon extrêmement intime et profonde.

30. Dès que les pays producteurs de matières premières ont pris conscience de façon dramatique du fait que leur

indépendance économique était le seul garant de leur indépendance politique — jusqu'à l'affirmation de l'indépendance économique de pays que l'industrialisation semblait rendre invulnérables du point de vue politique — une évolution très profonde a eu lieu.

31. Le lien entre ces deux vecteurs est si grand que nous pouvons légitimement nous demander sur quel critère se fonde aujourd'hui la véritable indépendance. Nous trouvons-nous déjà à une étape d'échanges économiques qui transcendent l'Etat-nation et en diminuent peut-être la force politique ? Le cas échéant, quelle garantie l'Etat-nation peut-il trouver pour assurer sa propre autonomie, la liberté de ses choix et de ses options ?

32. Confrontés à des situations toujours plus difficiles, nous sommes envahis par des modèles qui ne nous sont pas familiers et par des aspirations qui nous viennent d'autres latitudes. Le grand défi auquel nous devons faire face est celui de sortir du réseau de relations toujours plus complexes, voire contradictoires, qu'implique le marché mondial et qui lient politiquement les Etats les uns aux autres, tout en affirmant l'autonomie de chaque peuple.

33. Ce que je viens d'affirmer a un rapport étroit avec un autre legs important de la décennie des années 70 : le vide politique de la science et de la technologie devient évident lorsque ces dernières ne sont pas mises au service du développement et ne contribuent pas à la bonne entente entre les hommes et à leur bonheur.

34. Le véritable potentiel des transformations réside dans la relation de l'homme avec son environnement naturel et culturel et avec son espace et son histoire. C'est à ce niveau-là que l'on peut faire obstacle à l'imposition d'un modèle unique et que l'on peut surtout créer les expressions de la culture — c'est-à-dire des façons de vivre et d'être, avec la force nécessaire pour stimuler des technologies plus adéquates —, des systèmes économiques plus flexibles, et affirmer une souveraineté à la fois plus rigoureuse et plus tolérante.

35. Un tel processus de développement n'est cependant pas toujours compatible avec les contraintes économiques imposées souvent de l'extérieur et qui vont parfois même jusqu'à fixer des taux d'inflation et de chômage, voire le degré de l'augmentation de la richesse nationale d'un pays.

36. De telles contraintes entraînent, au sein de vastes régions du monde ou dans la vie des peuples, la fixation irréversible, à moyen ou à long terme, de types bien définis d'activités scientifiques, techniques et commerciales empêchant que ces activités ne soient mises au service d'un peuple ou d'une culture. Cela revient à une négation du développement lui-même. C'est pour cela que l'on peut dire aujourd'hui que la science et la technique sont souvent le cheval de Troie d'une domination déguisée.

37. La science et la technique peuvent en effet servir de véhicule à une certaine rationalité et à un langage commun; mais elles peuvent aussi provoquer la désintégration du tissu social. Pour qu'elles deviennent des outils d'un véritable développement, il faut procéder à la désaliénation du travail scientifique et technique qui, par une conception peu réaliste de "pureté" scientifique, se soustrait souvent aux mouvements sociaux du monde dans lequel il s'insère.

38. Le renforcement des valeurs culturelles est aujourd'hui la ligne par où passe nécessairement toute stratégie d'une véritable indépendance nationale, non seulement pour sauvegarder la souveraineté légitime de chaque peuple, mais surtout pour défendre une communauté mondiale plus

riche dans sa diversité et plus capable de faire face aux problèmes, grâce à la contribution apportée par chaque culture et chaque peuple.

39. C'est à ce niveau-là qu'il faut situer, à l'intérieur du système des Nations Unies, l'œuvre systématique des institutions spécialisées et, d'une façon toute particulière, de l'UNESCO, à laquelle je me trouve personnellement associée en tant que membre du Conseil exécutif.

40. Le développement que nous cherchons pour tous les peuples est en effet un développement endogène; il ne s'agit pas d'un développement en vase clos, de la recherche d'une racine mythique qui, soudain, ferait naître une science nouvelle et une technique nouvelle. Loins de là ! Il s'agit de respecter le rythme de croissance de chaque région, d'assurer le rendement optimal des matières premières, de percevoir la corrélation entre l'homme et la nature, entre le présent et l'histoire faite ou à faire. Il s'agit aussi, pour une société, de s'efforcer de façon dynamique de contribuer à sa propre évolution historique par le biais de sa culture, de ses techniques et de ses propres matériaux. Bref, il s'agit de la voie originale de tout développement historique.

41. Un rapport plus net se dégage, en cette fin de décennie, entre les droits des individus et les droits des peuples. Les droits des individus constituent le fondement de l'ordre interne des Etats. Ils ont trait à la liberté et aux garanties fondamentales de la personne humaine, à l'information objective et à la capacité de bénéficier des liens culturels et de participer à leur création. Ils ont trait surtout à la possibilité pour chaque individu de choisir son destin, d'écrire sa propre histoire, d'exprimer sa pensée, d'ajouter au monde qu'il a trouvé en naissant une contribution personnelle qui constitue la culture dynamique, le droit d'être différent et d'exprimer cette différence; le droit à la vie en tant que bien fondamental et à la satisfaction des nécessités de base.

42. Ces droits ne sont pas toujours satisfaits en tous lieux et en tous temps. Ils sont liés aux droits des peuples.

43. Le droit inaliénable à la souveraineté — tel qu'il a toujours été compris — s'exerce sur le territoire, mais aussi, et surtout, sur les ressources naturelles et le patrimoine culturel qui les caractérisent. Le droit d'établir une stratégie de développement, de définir ses choix politiques et les limites de leur portée en est un autre. Chacun a le droit de ne pas être un simple élément subalterne que les circonstances lient à des puissances plus fortes, mais à être considéré comme partenaire à part entière sur le plan international.

44. Car, sinon, combien inutile est l'effort de ceux qui, au sein de chaque société, travaillent et luttent pour un avenir meilleur dont ils rêvent et qu'ils chérissent et qui se voient les pièces d'un jeu d'échecs dont ils ignorent les règles ou sur lesquelles ils n'ont pas de prise.

45. Et c'est dans ce contexte que surgit, avec tout son illogisme, la course aux armements. Dans un monde désordonné, ce sont des questions de simple survie plus encore que des questions d'ordre moral que le désarmement pose.

46. Soyons clairs. Il n'y a pas de stratégie du développement pour les années 80 qui soit compatible avec la politique actuelle de la course aux armements. Dans ces conditions, ou bien la plus grande partie des ressources financières, scientifiques et techniques sont "déviées" vers la solution qu'elles pourraient apporter au problème du développement ou alors l'équilibre et le nouvel ordre mondial resteront des mythes. Le désarmement ne peut pas être envi-

sagé comme un vœu pieux empêchant le déclenchement d'une guerre mondiale.

47. La course aux armements, de nos jours, provoque la guerre elle-même. Depuis la seconde guerre mondiale jusqu'à ce jour, plus de 125 guerres ont éclaté dans le monde et affecté directement plus de 60 pays et, de façon indirecte, plus de 80. Il faut dire que ces guerres localisées n'ont fait que perpétuer un système où le recours à la violence est une donnée permanente.

48. C'est pourquoi le Portugal, tout en respectant scrupuleusement ses alliances, souhaite et défend tous les efforts ayant en vue un désarmement général et contrôlé.

49. Bien sûr, nous reconnaissons la complexité et la difficulté des négociations sur le désarmement; nous n'oublions pas non plus le droit légitime des Etats à assurer leur sécurité. Nous proclamons toutefois l'impératif moral — et pragmatique — selon lequel il faut instaurer un esprit et les mécanismes susceptibles de remplacer l'hostilité latente qui règne aujourd'hui dans de vastes régions du monde par une atmosphère de confiance et de respect mutuels. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra mettre au service du progrès humain la large part des moyens techniques et financiers qui sont mobilisés actuellement par l'industrie des armements.

50. Dans cette perspective, mon pays se réjouit des négociations tenues entre les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le cadre des pourparlers sur la limitation des armements stratégiques, dont la continuité et l'élargissement pourront constituer un pas important vers une véritable détente internationale. De même, le Portugal accorde une importance particulière aux initiatives ayant pour but d'établir des systèmes régionaux de sécurité, comme la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, que l'Organisation des Nations Unies a encouragées.

51. La conscience toujours croissante de la complexité accrue de la lutte pour les droits des peuples — de tous les peuples — nous oblige à mentionner avec une inquiétude particulière la situation au Moyen-Orient.

52. Lié par l'histoire et par la culture aux peuples de cette région, mon pays a, à plusieurs reprises, souligné la nécessité de trouver une solution globale, juste et durable, qui garantisse à tous les Etats de ladite région le droit d'exister et de vivre en paix à l'intérieur de frontières reconnues et respectées, qui conduise au retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967 et au démantèlement des colonies de peuplement qu'Israël a créées et qui assure enfin la concrétisation effective des droits nationaux légitimes du peuple palestinien injustement déchiré par une diaspora si souvent accompagnée d'effusions de sang, de persécutions et de désespoir.

53. Le Portugal, qui préside la Commission créée par le Conseil de sécurité pour étudier la situation concernant les colonies dans les territoires arabes occupés², voudrait laisser ici un clair témoignage de la croissante anxiété du peuple palestinien et de la détermination avec laquelle il se bat pour faire reconnaître son droit inaliénable à créer une patrie dans laquelle il puisse vivre librement, et de façon à ce que prenne fin sa condition actuelle, inacceptable pour la conscience de la communauté internationale.

54. Parmi les différentes tâches que l'Organisation des Nations Unies s'est assignée pour assurer l'exercice effectif

des droits fondamentaux des peuples, la décolonisation et la défense du droit à l'autodétermination ont occupé une place de la plus grande importance, mettant à jour leur potentiel d'intervention morale. Certaines situations coloniales persistent quand même, qui mettent en jeu la stabilité internationale et constituent un défi à la conscience des nations.

55. Telle est la situation en Afrique australe où, en Namibie et au Zimbabwe, l'on voit persister des systèmes politiques illégaux qui, non seulement empêchent les populations de ces deux pays d'exercer librement leur droit à l'autodétermination, mais sont aussi à l'origine d'attaques condamnables contre des pays voisins auxquels nous attachent d'étroits liens de solidarité.

56. Le Gouvernement portugais espère que les efforts diplomatiques entrepris dans le cadre des Nations Unies en vue de mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie pourront, dans un proche avenir, mener le Territoire à l'indépendance, dans le respect intégral de son unité et de son intégrité territoriale et de la volonté librement exprimée de toutes ses forces politiques.

57. Nous avons fait l'expérience douloureuse de circonstances comparables et du cycle dramatique et négatif de l'intransigeance politique, et nous espérons que l'actuelle Conférence constitutionnelle sur la Rhodésie, tenue à Londres, trouvera une formule capable de restaurer la légalité, de défendre équitablement les divers intérêts légitimes en jeu et de restituer au peuple du Zimbabwe le droit d'exprimer librement sa volonté sans d'injustes tutelles de la part de minorités internes.

58. Un autre aspect négatif de la situation existant dans la région est mis en évidence par le système d'*apartheid* dont la persistance vient de nous être prouvée une fois de plus par l'établissement d'un nouveau bantoustan qui, d'ailleurs, n'a été reconnu — et cela est significatif — que par ses créateurs.

59. Le Portugal, dont le peuple a toujours rejeté toute forme de discrimination fondée sur la race, réitère fermement sa condamnation de cette pratique politique et sociale qui constitue une offense à la conscience universelle et un obstacle au progrès de l'humanité.

60. Un autre peuple — celui du Timor oriental — lié directement à mon pays par l'histoire, continue de se voir refuser le droit légitime à l'autodétermination. Malgré plusieurs condamnations par l'Organisation des Nations Unies, malgré les résolutions adoptées par cette assemblée et par le Conseil de sécurité, le peuple du Timor oriental n'a pu, jusqu'à présent, exercer effectivement ce droit, et le Portugal, en tant que Puissance administrante, n'a pas pu, à lui seul, renverser la situation injuste créée dans le territoire. Nous lançons donc un appel à la conscience internationale pour que soient rapidement réunies les conditions qui permettront la normalisation progressive de la vie des populations du Timor oriental.

61. Parallèlement à la reconnaissance des droits fondamentaux des peuples, sous leurs différentes formes, un impératif se dégage clairement : celui de créer et de consolider le droit capable d'exprimer, en des termes équitables et légaux, l'actuelle interdépendance des nations en ce qui concerne l'utilisation et la défense des facteurs écologiques et des ressources physiques de l'humanité.

62. L'inclusion dans une future convention relative au droit de la mer de principes comme celui du "patrimoine commun de l'humanité" et d'un système d'exploitation

² Commission du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 446 (1979).

d'une zone maritime importante sur la base de ce principe, et la recherche de solutions juridiques visant à une plus juste redistribution, à l'échelle mondiale ou régionale, des ressources naturelles biologiques ou non, constituent des précédents significatifs pour l'avenir des normes régissant les relations internationales et un pas positif dans la voie de l'établissement d'un nouvel ordre mondial. C'est dans cet esprit que le Gouvernement portugais, décidé à contribuer par tous les moyens à sa disposition à l'établissement d'un ordre maritime plus juste, a proposé que Lisbonne devienne le siège d'une des institutions prévues par la future convention, car mon gouvernement veut faire tout son possible pour établir un ordre maritime plus juste.

63. Les réflexions que nous ont inspirées les années 70 nous permettent d'envisager avec espoir la prochaine décennie. La grande tâche de ces prochaines années est, à notre avis, l'instauration d'un nouvel ordre international qui transcende une dimension exclusivement économique et politique pour toucher aussi les plans social, culturel et de l'information. Il ne s'agit pas d'une réorganisation plus ou moins technocratique des systèmes d'échanges économiques et commerciaux entre les nations. A ce niveau, il serait urgent d'adopter des attitudes mentales hardies et pleines d'imagination et de transformer les structures de façon à intégrer les facteurs que l'époque de la domination de l'idéologie de l'industrialisme a laissés de côté.

64. De telles attitudes et de telles transformations semblent être nécessaires sur deux fronts.

65. Il s'agit, en premier lieu, de découvrir de nouveaux modèles pour les sociétés postindustrialisées. Contrairement à certaines idées, généreuses à court terme, mais malthusiennes à moyen terme, nous croyons que la contribution spécifique des pays riches et hautement industrialisés est aujourd'hui indispensable à l'évolution de l'humanité. De même que la machine à vapeur a été à l'origine d'une nouvelle compréhension des phénomènes de l'énergie et du travail, de même, aujourd'hui, il nous faudrait non pas nécessairement découvrir quelque chose de nouveau, mais percevoir le concept d'un modèle de rapports socio-culturels, et décanter les acquisitions les plus significatives de l'ère de l'industrialisation.

66. Un tel modèle suppose l'abandon de l'égoïsme institutionnalisé et la recherche délibérée d'objectifs sociaux et culturels susceptibles de se placer sur un plan différent de celui de la seule croissance économique.

67. Nous sommes profondément convaincus que c'est là que se situe la contribution vitale que les pays riches peuvent apporter au monde, à la présente phase de civilisation. Certains mouvements, bien que relativement marginaux, que ce soit dans le domaine technique — en particulier dans celui de l'énergie — ou dans le domaine des rapports humains — surtout les mouvements féministes — nous montrent déjà la voie à suivre. Il faut mettre l'accent sur les découvertes de nature humaine et sociale, outre celles de la science et de la technique.

68. Le changement d'attitudes que le nouvel ordre économique international suppose de la part des pays pauvres sera tout aussi radical et exigeant. Nous devons rechercher une plus grande possibilité de dialogue, sans manquer de fermeté dans la défense de positions justes, et choisir un pragmatisme sain qui ne soit pas limité, au départ, par un radicalisme verbal dans lequel notre impuissance nous conduit si souvent. Nous devons surtout redécouvrir qu'un ordre plus juste ne dépend pas seulement de la tolérance,

de la compréhension et des "concessions" des riches vis-à-vis des pauvres — que chaque pays pauvre prétend, à sa façon, obtenir pour lui-même —, mais qu'il doit reposer aussi sur la clarté de nos intentions, sur les conquêtes et les réalisations auxquelles nous serons parvenus dans nos propres pays.

69. Nous perdriions toute possibilité de dialogue au sein de la communauté des nations si, en parlant d'un nouvel ordre international plus juste, nous étions en train en même temps de bâtir un ordre intérieur plus injuste.

70. Nous pouvons affirmer dès maintenant que l'expression si fréquemment utilisée de solidarité mondiale traduit une nouvelle sensibilité vis-à-vis de la coopération internationale et implique un nouveau type de liens entre les peuples et les nations.

71. Il est grand temps de mettre un terme à l'injustice qui consiste à faire fi des vastes capacités créatrices de tant de peuples qui, végétant à la limite de la survie, sont encore loin de pouvoir profiter du patrimoine des connaissances intellectuelles, scientifiques et technologiques de l'humanité.

72. Pour progresser dans la voie du développement humain, de la paix, de la sécurité et de l'équité économique, il ne faut pas oublier la difficile réalité objective qui, dans ses différentes manifestations, constitue le monde divisé actuel. Il faut reconnaître aussi que la communauté des nations se trouve encore éloignée, dans l'esprit, la pratique et même les intentions, d'une bonne volonté véritable. Et bien que les idéalismes excessifs n'aient pas leur place ici, nous considérons cependant qu'il existe un large champ de convergence d'intérêts et de profits, qui pourrait permettre, dans un climat de souplesse et de transactions, de commencer à donner corps aux aspirations légitimes d'une vie internationale plus juste et plus structurée. C'est précisément cette tâche décisive que la présente période semble imposer aux Nations Unies. Evitant l'isolement ou la radicalisation, il leur faudra créer les mécanismes de rencontre et de discussion, perfectionner les systèmes et les principes qui peuvent les structurer et leur donner une force concrète, mettre d'accord et rendre dynamiques les volontés politiques qui rendent possibles leur progrès et procéder à l'examen critique des modèles de développement présents ou proposés.

73. L'Organisation des Nations Unies a donc pour tâche d'accepter le défi de cette ère nouvelle, sous peine de ne plus jouer qu'un rôle secondaire et de devenir incapable de s'acquitter de la tâche historique qui, aujourd'hui, exige toute la lucidité et la sagesse des nations.

74. La ligne du consensus, bien que difficile, n'est pas irréalisable, car — tout le monde le sait très bien — l'autre solution est inquiétante et n'a pas de clarté morale. C'est pour cela que la prise de conscience de la nécessité d'un nouvel ordre international — politique, économique, social et culturel —, bien qu'à ces débuts, gagne de l'ampleur. Et bien qu'il s'agisse d'un objectif lointain, proche de l'utopie, nous ne devons ni l'abandonner ni y renoncer; en effet, d'autres batailles entreprises par notre organisation — comme celle de la décolonisation — semblaient au début impossibles ou insensées et ne représentaient qu'un pari sur l'avenir.

75. Il ne s'agit pas seulement d'un changement de notre mode de vie, ni d'un nouveau pragmatisme dans les rapports entre peuples et pays, ni même d'une simple stratégie de survie internationale. Il s'agit surtout d'un besoin impératif

pour tous de façonner, avec patience, dans la fraternité et à la lumière de notre condition humaine le visage moral qui manque tellement dans les rapports entre nations.

76. Dans ce visage, l'on pourra alors retrouver le profil de l'homme des temps nouveaux, capable de justifier l'espoir de voir la civilisation humaine s'engager dans une ère nouvelle.

77. On ne peut donc pas parler en termes mondiaux sans affirmer explicitement l'homme au singulier. Car c'est l'homme qui est l'alpha et l'omega de tout développement, de tout acte culturel, de toute conception politique. La caution des libertés de chaque homme n'est plus un problème limité, c'est un problème mondial.

78. J'appartiens à un pays pauvre et petit, un pays qui, depuis le 25 avril 1974, a indissolublement lié la liberté de chaque Portugais à la solidarité active avec tous les peuples du monde.

79. Le Portugal a vécu, pendant des siècles, cette solidarité par-delà les mers et les continents. Aujourd'hui, les ambiguïtés de l'histoire sont dépassées et, dans sa vie quotidienne, dans l'espace et dans la place qui est la sienne, mon pays vit, expérimente et construit sa part de la nouvelle solidarité mondiale qui se dégage. Il n'est donc pas étonnant que l'un de ses poètes contemporains exprime métaphoriquement les liens qui unissent le peuple portugais à l'humanité tout entière. Je voudrais, en conclusion, le citer comme un témoignage de nos sentiments :

Le soleil illumine mon village
De plusieurs angles.
Nouvel angle, nouvelle idée,
D'autres degrés, d'autres raisons.
Car les hommes de mon village
Se comptent par centaines de millions.
Mon village est tout un monde.
Le monde entier m'appartient.
C'est là où je me rencontre et me confonds
Avec des gens de partout
Car j'appartiens à tout le monde.

80. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre du Portugal, de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

81. M. FISCHER (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*³] : Je vous prie, Monsieur le Président, d'accepter mes félicitations à l'occasion de votre élection à ces hautes fonctions. Nous sommes particulièrement heureux, étant représentant d'un pays avec lequel nous avons des liens amicaux, de vous voir assumer la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Je vous souhaite, ainsi qu'au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, plein succès dans vos tâches lourdes de responsabilités.

82. Nous saluons le nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, Sainte-Lucie.

83. Je tiens également à adresser à la délégation de la République populaire d'Angola nos sincères condoléances à

l'occasion du décès du président Antonio Agostinho Neto, grand révolutionnaire et homme d'Etat éminent de l'Afrique.

84. A la présente session, tout comme aux sessions précédentes, l'Assemblée générale des Nations Unies est particulièrement appelée à s'occuper de la lutte pour la paix et la sécurité. Certes la situation à cet égard se présente de façon plus favorable, mais beaucoup reste encore à faire pour permettre à tous les peuples de se développer dans la paix. Les agressions, les menaces de recours à la force, les conflits qui couvent, l'oppression coloniale persistante et, bien sûr, la course aux armements accélérée vont à l'encontre de la volonté de l'humanité et des buts des Nations Unies.

85. Que personne n'oublie qu'il y a 40 ans, le fascisme allemand a mis le monde à feu et à sang, créant un holocauste de 50 millions de vies humaines ! La victoire de la coalition anti-hitlérienne sur cette barbarie, victoire à laquelle le peuple soviétique a apporté une contribution décisive, a permis d'entrer dans une ère nouvelle. La lutte pour la paix, à laquelle la République démocratique allemande participe de toutes ses forces, a pour but de préserver le droit fondamental de l'homme à la vie et, en même temps, de promouvoir son droit de vivre dans un milieu social sûr. La Charte des Nations Unies érige la paix en devoir suprême des Etats.

86. L'Année internationale de l'enfant a, en fait, permis à tous les peuples de mieux comprendre la responsabilité de notre génération à l'égard d'un avenir pacifique pour l'humanité.

M. Illueca (Panama), vice-président, prend la présidence.

87. La préservation de la paix demeure la tâche principale de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, elle peut certainement compter sur les Etats socialistes. La Déclaration des Etats parties au Traité de Varsovie, publiée à Moscou en novembre dernier⁴, précisément lors de la réunion des ministres des affaires étrangères tenue à Budapest les 14 et 15 mai 1979, témoigne des efforts persévérants qu'ils déploient pour adopter des mesures efficaces en vue de promouvoir la coexistence pacifique.

88. L'Organisation des Nations Unies trouve une force sans cesse croissante auprès du Mouvement des Etats non alignés, qui, à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à La Havane, a souligné de façon remarquable son rôle constructif dans les affaires internationales.

89. La sécurité internationale exige l'engagement sans équivoque de tous les Etats de respecter mutuellement leurs droits fondamentaux et leurs intérêts légitimes et de travailler de concert afin que la paix puisse régner à jamais. C'est là, en essence, l'impératif catégorique de notre temps.

90. Les mesures en résultant, qui sont interdépendantes, peuvent être définies clairement.

91. Premièrement, la course aux armements doit prendre fin et le désarmement doit être favorisé par des mesures concrètes afin que la détente politique puisse être appuyée sur le plan matériel.

92. Deuxièmement, les piliers politiques et juridiques de la coexistence pacifique doivent être renforcés, la confiance entre les Etats doit également être raffermie et les diffé-

³ M. Fischer s'est exprimé en allemand. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1978*, document S/12939.

rends entre Etats doivent être réglés conformément à la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire pacifiquement.

93. Troisièmement, l'oppression colonialiste et raciste doit être éliminée et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes assuré.

94. Quatrièmement, la coopération internationale dans l'intérêt de tous doit être développée d'une manière aussi étendue que possible, ce qui comporte l'établissement de relations économiques sur une base d'égalité. Décider tout cela ne saurait être la prérogative de quelques-uns; c'est bien plutôt l'Organisation des Nations Unies, cette organisation mondiale, qui doit redoubler d'effort dans ce sens.

95. De même, l'Organisation doit veiller rigoureusement à ce que nul ne puisse recourir à la force armée, ni même à la menace de recourir à la force armée pour satisfaire ses besoins en énergie ou en matières premières.

96. En tant qu'Etat socialiste, la République démocratique allemande, qui n'a pas oublié le passé et qui est bien consciente du présent, envisage ces tâches sans aucun parti pris. Les principes du droit international, inscrits dans sa constitution, déterminent sa politique pratique quotidienne. Lorsqu'elle a été fondée, il y a bien près de 30 ans, le premier Président de notre pays, Wilhelm Pieck, a pris l'engagement suivant :

“Nous nous acquitterons scrupuleusement de toutes les obligations découlant de l'Accord de Potsdam. C'est ainsi que nous voulons recouvrer la confiance du monde et nous associer à la communauté des Etats démocratiques épris de paix.”

97. A la veille du trentième anniversaire de la fondation de notre Etat, je dois dire que le peuple de la République démocratique allemande a fait honneur à cet engagement. Aux côtés de tous les Etats épris de paix, il ne cesse de poursuivre une politique visant à rechercher la sécurité internationale et à coexister pacifiquement avec tous les autres Etats. Comme tous les autres peuples, nous avons besoin de la paix, non seulement pour préserver ce que nous avons réalisé, mais encore pour accroître ce que nous avons acquis.

98. La sécurité internationale exige avant tout la limitation des armes et le désarmement. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies a élevé au rang de maxime cette conclusion reconnue par tous les Etats. Nous ne voulons pas, nous ne devons pas tolérer qu'un énorme potentiel créateur et d'immenses ressources matérielles soient utilisés pour mettre au point et fabriquer des instruments de guerre toujours plus cruels. La course aux armements n'est pas une loi de nature. Il appartient à l'homme et à l'homme seul de décider s'il entend fabriquer des armes ou produire des biens répondant aux besoins quotidiens.

99. Les Etats socialistes font tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir au désarmement. Ils travaillent durement et systématiquement en vue de l'adoption de mesures pratiques.

100. Nous avons constaté avec satisfaction que les Etats non alignés ont réaffirmé à La Havane leur intention d'user de leur influence croissante sur le plan international pour parvenir à cette fin [voir A/34/542, annexe, sect. I, par. 217 à 226]. Et comme l'ont montré les activités du Conseil mondial de la paix, par exemple, aux Nations Unies à New York en 1978, les forces civiques, elles aussi, ont un mot important à dire pour défendre les intérêts vitaux

des peuples. C'est ainsi qu'il sera possible de donner vie, peu à peu, à l'antique idée humaniste consistant à remplacer la guerre et les armements par une paix éternelle.

101. Certains se demandent encore si une paix et une sécurité stables peuvent être obtenues grâce au désarmement ou si elles seraient mieux favorisées par les armements. La réponse découle à l'évidence de l'histoire de deux guerres mondiales qui, chacun le sait, ont été précédées de programmes d'armement. En fait, nul ne peut vivre aujourd'hui en sécurité alors que les arsenaux d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive ne cessent de s'accroître. La thèse défendue dans certains milieux selon laquelle l'escalade aux armements assure une possibilité de chantage politique s'est toujours révélée fautive. C'est pourquoi la morale et la raison exigent la cessation de la course aux armements et une sécurité accrue grâce au désarmement.

102. Il faudra naturellement tenir compte à toutes les étapes des négociations de désarmement des intérêts légitimes de la sécurité nationale des parties intéressées. Cependant, ces intérêts ne devront pas servir de prétexte pour s'opposer à des mesures efficaces de désarmement et l'affirmation proclamée d'une limitation des armes et d'une volonté de désarmement ne doit pas être mise en doute par une conduite quotidienne qui viendrait la contredire. Ainsi, comme on le sait, un programme d'armement à long terme a été adopté non loin d'ici au moment où précisément les Nations Unies tenaient leur dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement.

103. Le désarmement exige un constant et persistant mouvement en avant. La volonté politique d'une action résolue est indispensable si l'on veut répondre aux exigences exprimées dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [*résolution S-10/2*]. Dans le passé, des événements prometteurs ont vu leur évolution très fréquemment retardée, sinon interrompue, pendant de longues périodes. C'est pourquoi nous avons tout lieu de nous réjouir particulièrement des résultats de la réunion tenue à Vienne entre Leonid Brejnev, président du Présidium du Soviet suprême de l'Union soviétique, et Jimmy Carter, président des Etats-Unis. Cette rencontre a reçu l'appui chaleureux de tous les peuples de bonne volonté et a trouvé dans mon pays un écho très positif. La réaction mondiale provoquée par le traité résultant de la deuxième série de pourparlers sur la limitation des armements stratégiques⁵ montre de manière éclatante que des mesures authentiques visant à la limitation des armements ont pour effet d'améliorer le climat et la confiance entre les Etats. Il faut donc espérer que ce traité sera ratifié.

104. Le nouveau traité qui tend à limiter, tant quantitativement que qualitativement, les plus dangereuses des armes offensives stratégiques constitue le jalon le plus important connu jusqu'ici dans le domaine de la recherche de la limitation de la course aux armements; il s'agit là également d'une mesure importante qui permettra d'améliorer les relations soviéto-américaines et d'assainir le climat politique international. Avec sa ratification, la trame des accords bilatéraux et multilatéraux sur la limitation des armes et des armements deviendra plus serrée encore et la menace d'une guerre thermonucléaire s'estompera. La voie du progrès dans les autres négociations s'en trouvera facilitée. Ce que nous avons ainsi réalisé doit nous encourager à

⁵ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

prendre d'autres mesures concrètes dans la voie du désarmement. Dans cet esprit, il faut également interdire les armes radiologiques et à neutrons, ainsi que les autres moyens de destruction massive, et conclure dès que possible un traité sur la cessation des essais nucléaires et le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires. Enfin, il devrait être possible aussi de faire avancer les pourparlers de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale.

105. Depuis six ans maintenant, les Etats socialistes, dont la République démocratique allemande, partie directe aux négociations, ont attendu que toutes les parties aux pourparlers présentent des propositions constructives. Nos propositions, qui ne portent atteinte à la sécurité d'aucun pays mais au contraire la renforcent, sont compréhensibles pour quiconque veut les examiner et, depuis longtemps, elles sont sur la table des négociations.

106. La nécessité de mettre un terme à la course aux armes nucléaires acquiert une urgence toujours plus grande. Nous invitons tous les Etats dotés d'armes nucléaires à entreprendre sans délai des consultations et des négociations sur la cessation de la fabrication des armes nucléaires et sur la réduction des stocks de ces armes.

107. A la suite de la réunion de Vienne susmentionnée entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, nous espérons que le travail de préparation pour une conférence mondiale du désarmement donnera des résultats tangibles. Le traité résultant de la deuxième série de négociations a fourni la preuve que les problèmes les plus complexes peuvent être résolus si le réalisme et la bonne volonté triomphent.

108. La République démocratique allemande appuie entièrement l'initiative de la République socialiste tchécoslovaque qui propose l'adoption d'une déclaration sur la coopération internationale pour le désarmement [voir A/34/141]. Cela semble d'autant plus urgent que les forces qui capitalisent sur la production des armes et cherchent à mener une politique de puissance qui appartient à des temps définitivement révolus continuent à faire preuve d'une résistance opiniâtre. Les plans visant à déployer de nouveaux systèmes d'armes nucléaires en Europe occidentale en sont un exemple. En répandant la légende d'une prétendue menace venant de l'Est, ces forces cherchent à faire naître des craintes et à justifier leur campagne d'armement qu'elles présentent comme une nécessité absolue de façon à induire tout le monde en erreur.

109. Le peuple de la République démocratique allemande sait par expérience que de l'Est, de l'Union soviétique, viennent la paix et la notion et la réalité de la coexistence pacifique. C'est dans les pays socialistes que sont nées et naissent encore les grandes initiatives visant à renforcer la sécurité internationale et à assurer le désarmement. Ce n'est que logique, car le socialisme est le plus puissant contrepoids de la paix.

110. Le désarmement est le moyen le plus direct et le plus sûr d'arriver à une sécurité internationale stable. Il doit être accompagné de traités et d'accords. C'est ce principe qui a inspiré les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie lorsqu'ils ont présenté leur programme de paix. Leurs propositions visent à exclure l'usage de la force dans les relations internationales, à assurer la souveraineté des Etats dans tous les domaines et à interdire toute ingérence dans leurs affaires intérieures. Grâce aux efforts des Etats parties au Traité de Varsovie, les relations entre les Etats en Europe n'ont cessé de s'améliorer, malgré certains obs-

tacles. Cela devrait nous encourager à obtenir encore plus; le *statu quo* serait un pas en arrière. Voilà pourquoi les Etats socialistes proposent de renforcer le renoncement à l'usage de la force par un traité qui engagerait toutes les parties à ne pas utiliser en premier les armes atomiques ou classiques.

111. En conséquence, le principe juridique international interdisant le recours à la force, énoncé au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, serait renforcé et mis en rapport avec les dangers principaux de notre temps. Lorsqu'il s'agit d'une question ayant une importance aussi vitale pour l'humanité, il ne faut épargner aucun effort, aucune possibilité, pour exclure la force des affaires internationales. En outre, il est nécessaire de renforcer la confiance entre les nations grâce à des accords rédigés de façon très précise. A cette fin, les Etats socialistes ont proposé de convoquer une conférence spéciale à laquelle participeraient les Etats signataires de l'Acte final d'Helsinki⁶. Les Etats socialistes cherchent à faire en sorte que la deuxième session d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui sera tenue à Madrid en 1980, se déroule de façon constructive. Cette réunion doit favoriser les progrès de la détente.

112. La région européenne, où a été déclenchée la seconde guerre mondiale, où après 1945 la guerre froide empoisonnait le climat international et où les capacités militaires les plus grandes sont concentrées aujourd'hui, éprouve un besoin tout particulier de limitation des armements, de désarmement et de relations stables de bon voisinage entre tous les Etats. Depuis 30 ans, il y a en Europe deux Etats allemands souverains, dotés de régimes sociaux diamétralement opposés. L'existence de ces deux Etats et la reconnaissance de l'inviolabilité de la frontière entre ces deux Etats sont devenus un élément à la fois important et indispensable de l'équilibre politique en Europe. Cet élément est l'un des fondements d'une sécurité et d'une paix durables sur notre continent. Quiconque, sous quelque prétexte que ce soit, chercherait à modifier ces résultats de l'histoire de l'après-guerre ou chercherait à remplacer la réalité par une illusion, desservirait, délibérément ou non, les intérêts de la sécurité européenne et de la paix mondiale, parce qu'il encouragerait les forces du revanchisme. Il est certainement approprié de rappeler ce fait, étant donné que c'est l'attaque de l'Allemagne fasciste contre les frontières de sa voisine orientale, la Pologne, le 1^{er} septembre 1939, qui a précipité la guerre la plus dévastatrice de l'histoire de l'humanité.

113. Pour sa part, la République démocratique allemande n'épargnera aucun effort pour développer des relations mutuellement avantageuses, conformément à l'Acte final d'Helsinki, avec les Etats voisins de l'Ouest, y compris la République fédérale d'Allemagne. Non seulement cela constitue une politique réaliste, mais c'est également une politique qui fait preuve d'un grand sens des responsabilités puisqu'elle tient compte de l'intérêt des peuples européens dans une détente durable et qu'elle repose sur des traités européens bien connus dont les effets favorables sur la réduction des tensions ont été constatés par tous les peuples du monde. D'ailleurs, je voudrais ajouter que la sécurité et la coopération en Europe supposent également une situation stable et pacifique à Berlin-Ouest et dans les alentours. Le critère qui permettrait de mesurer la volonté de détente est le respect strict du statut de Berlin-Ouest,

⁶ Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

tel qu'il a été défini dans des dispositions engageant toutes les parties dans l'Accord quadripartite⁷. Toute intention de modifier ou de circonvier l'équilibre des intérêts qui a été réalisé, ne peut que faire naître la tension.

114. La République démocratique allemande sait que l'établissement de la stabilité et d'un climat de confiance constitue une préoccupation non seulement régionale mais aussi mondiale. Pour cette raison, il faudrait accorder une très haute priorité à la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force. Si l'on pouvait rédiger un tel traité, la menace d'agression et de conflit militaire diminuerait. Une interdiction générale de l'usage des armes nucléaires pourrait également être concevable dans ce cadre. Le droit à la légitime défense en cas d'agression, qui est garanti par la Charte des Nations Unies, ne serait pas affecté puisque le traité devrait, de toute évidence, promouvoir et créer une situation dans laquelle il ne serait plus nécessaire de recourir à ce droit. La conclusion d'un accord sur le non-recours aux armes nucléaires contre des Etats non dotés d'armes nucléaires et l'interdiction du placement de telles armes dans les territoires où il n'y en a pas à l'heure actuelle, constitueraient sans aucun doute des pas dans cette direction.

115. Certains moyens d'information de masse font de la publicité en faveur de la guerre, de la haine entre les peuples et de la course aux armements, et cela va à l'encontre du renforcement de la sécurité internationale. La déclaration de l'UNESCO de l'année dernière à ce sujet⁸ cherche à empêcher de telles actions. Il serait utile que le Secrétariat des Nations Unies fournisse des renseignements sur le genre de publicité accordé dans le monde entier aux efforts faits pour limiter les armements.

116. La même attention doit être accordée aux activités fascistes et néo-fascistes croissantes, fait que M. Erich Honecker, secrétaire général du Comité central du parti de l'unité socialiste de l'Allemagne et président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, a souligné au cours des entretiens qu'il a eus, en avril dernier, avec M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations Unies.

117. Ceux qui cherchent à terroriser l'opinion publique, à se livrer à des campagnes de calomnies et à prêcher la haine entre les peuples et les races peuvent facilement être qualifiés de pires ennemis de la paix, de la compréhension entre les peuples et des droits de l'homme. Il faut les combattre résolument afin que les peuples n'en supportent pas les conséquences. Toute tolérance, ou même toute indulgence, serait dangereuse. La naissance de l'Organisation des Nations Unies et son mandat sont indissolublement liés à la victoire remportée sur la barbarie fasciste. La répulsion que nous inspirent ces fléaux doit susciter une surveillance attentive et la détermination d'étouffer dans l'œuf toute nouvelle tentative de ce genre. Il faut que l'Organisation des Nations Unies réagisse vigoureusement et adéquatement aux activités des forces néo-fascistes.

118. Décidés à empêcher le déclenchement d'une troisième guerre mondiale, nous nous félicitons aussi de la proposition présentée par l'Union soviétique visant à con-

damner, de cette tribune, la politique d'hégémonie sous toutes ses formes [voir A/34/243]. A notre sens, c'est là un moyen approprié de renforcer les principes de la Charte des Nations Unies et d'encourager leur mise en œuvre. Le respect sans réserve de l'égalité souveraine de tous les Etats et la protection de leur indépendance sont essentiels pour que l'Organisation des Nations Unies puisse s'acquitter de ses nobles tâches. Nous appuyons la proposition soviétique, conscients de l'engagement envers la paix que notre Etat de travailleurs et de cultivateurs a solennellement pris après que le fascisme hitlérien, l'épitomé de la pire hégémonie, eut été écrasé.

119. Les conflits internationaux non résolus et les violations flagrantes de la Charte des Nations Unies mettent en danger la sécurité internationale. En outre, certains milieux ont l'arrogance de s'arroger "le droit d'entreprendre des actions punitives". Une agression a été lancée contre la République socialiste du Viet Nam, pays ami de la République démocratique allemande. Seule une défense résolue des victimes de cette attaque et une solidarité internationale déployée à leur égard sur le plan mondial ont mis fin à cet acte arbitraire.

120. Nous sommes également préoccupés par les tentatives constantes qui sont faites pour tirer parti du problème des réfugiés en Asie du Sud-Est, qui a été créé à la suite de la politique d'agression impérialiste visant à déséquilibrer la situation dans la région. Il est évident que quelqu'un tire les ficelles, et il s'agit de ces mêmes forces qui cherchent à s'opposer à la construction pacifique au Viet Nam, au Laos, au Kampuchea et dans d'autres Etats. Nous sommes solidaires des peuples de l'Indochine, qui défendent résolument leur droit à l'autodétermination et à la paix dans la région. Le siège, ici, dans cette organisation, appartient à la République populaire du Kampuchea.

121. Il a été prouvé à maintes reprises que les principes de la Charte des Nations Unies constituent la base appropriée permettant de résoudre les problèmes entre Etats. Si l'on abandonne cette base, aucune solution durable n'est possible. Ainsi, comme chacun peut le voir, l'accord séparé au Moyen-Orient n'a fait qu'aggraver la situation. La zone de conflit devient un arsenal immense doté des armements les plus perfectionnés. De nouveaux actes d'agression contre les Etats arabes constituent des menaces. La souveraineté du Liban est foulée aux pieds. Le retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967 et la garantie au peuple palestinien du droit à l'autodétermination, y compris le droit de former son propre Etat, demeurent les conditions préalables fondamentales de la paix et de la sécurité de tous les Etats au Moyen-Orient. Les décisions adoptées par l'Organisation mondiale ne permettent pas qu'elle soit mêlée à des manœuvres séparatrices qui, comme l'ont déjà compris ceux qui les préconisent, ont mené à une impasse, parce que ces manœuvres ignorent les droits du peuple palestinien. Nous éprouvons une solidarité particulière envers la juste lutte de l'Organisation de libération de Palestine [OLP], seul représentant légitime du peuple palestinien.

122. En ce qui concerne Chypre, il est nécessaire également de mettre en œuvre les décisions des Nations Unies, conformément à la Charte, afin de permettre au peuple chypriote de vivre en paix.

123. La République démocratique allemande appuie le peuple d'Afghanistan dans les efforts qu'il déploie pour édifier une vie nouvelle, à l'abri de toute exploitation coloniale et ingérence étrangère.

⁷ Accord quadripartite sur Berlin, signé à Berlin le 3 septembre 1971.

⁸ Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'*apartheid* et l'incitation à la guerre. Pour le texte, voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, vingtième session*, vol. I, *Résolutions*, p. 105 à 108.

124. C'est avec la même sympathie et la même solidarité que nous avons suivi les événements révolutionnaires du Nicaragua, dont le représentant a fait, à cette tribune, une déclaration impressionnante [13^e séance].

125. La situation de conflit qui existe en Afrique australe constitue une menace permanente à la paix et la sécurité en dehors même de cette région. Ce qu'il faut, c'est viser à éliminer cette source de conflit, mettre en œuvre le droit à l'autodétermination des peuples de l'Afrique australe et libérer complètement ce continent du racisme, du colonialisme et du néo-colonialisme.

126. Aucune solution durable de ce problème ne verra le jour tant que les peuples du Zimbabwe et de la Namibie n'auront pas acquis une indépendance véritable et que le pouvoir n'aura pas été transféré à leurs représentants légitimes, le Front patriotique et la South West Africa People's Organization [SWAPO], respectivement.

127. La République démocratique allemande dénonce constamment toutes les tentatives visant à installer des régimes illégaux dans ces pays et elle demande instamment que soient mises en œuvre les sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies contre la Rhodésie, et que le Conseil de sécurité adopte des sanctions efficaces contre l'Afrique du Sud. La République démocratique allemande condamne énergiquement les actes d'agression que ne cessent de commettre les régimes racistes contre l'Angola, le Mozambique, la Zambie et les autres nations.

128. Les peuples d'Afrique, comme l'a souligné M. Honacker au cours du voyage qu'il a effectué dans certains Etats africains au début de cette année, peuvent fermement compter, dans la lutte ardue qu'ils mènent, sur la République démocratique allemande et les autres Etats de la communauté socialiste.

129. La solution des problèmes mondiaux qui touchent l'humanité exige une plus grande coopération dans le cadre du système des Nations Unies en vue d'éliminer la faim et les épidémies, de régler les problèmes de l'énergie et de la protection de l'environnement et d'ouvrir à l'humanité de nouvelles sphères d'activités. Cela est étroitement lié aux efforts visant à renforcer la sécurité internationale. N'est-ce pas exactement le même problème que nous examinons lorsque nous voulons restructurer les relations économiques internationales sur une base démocratique ? La continuation de la division néo-colonialiste du travail dans les intérêts des sociétés internationales est une source de conflit. C'est en grande partie en raison de cette considération fondamentale que la République démocratique allemande appuie, comme elle l'a réaffirmé à la cinquième session de la CNUCED, les pays en développement lorsqu'ils demandent avec insistance qu'il soit mis un terme à ces vieilles situations de dépendance impérialiste. Dans ce contexte, tous les Etats et tous les peuples ont le droit inaliénable d'exercer le contrôle sur leurs propres ressources naturelles.

130. La Charte des Nations Unies engage notre organisation à redoubler d'efforts pour le maintien et le renforcement de la sécurité internationale. Le Conseil de sécurité assume une responsabilité particulière. La composition et les fonctions de cet organe principal sont conformes aux exigences de la situation actuelle et rendent la coopération possible, et même nécessaire, entre les membres permanents du Conseil de sécurité, qui sont aussi des Etats dotés d'armes nucléaires.

131. A une époque où l'affrontement est de plus en plus âpre quant au cours que devront prendre à l'avenir les événements internationaux, de nombreux peuples ont placé leurs espoirs dans l'Organisation des Nations Unies. Cette organisation devra user de son influence pour faciliter l'établissement de bonnes relations interétatiques. La République démocratique allemande, pour sa part, fera tout son possible dans ce sens.

132. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je veux exprimer la reconnaissance de mon pays envers le président Salim qui a invité le Panama, en sa qualité de vice-président, à assurer la présidence de la séance de cet après-midi. Ce geste est d'autant plus courtois qu'il coïncide avec la date d'entrée en vigueur des nouveaux Traités du canal de Panama et Traités concernant la neutralité permanente et le fonctionnement du canal de Panama⁹, basés sur la reconnaissance de la souveraineté du Panama sur tout son territoire national, ce qui met fin à l'enclave étrangère connue sous le nom de zone du Canal, et ouvre un ère d'entente, d'amitié et de franche coopération entre Panama et les Etats-Unis.

133. Depuis aujourd'hui, le drapeau panaméen flotte orgueilleusement sur le mont Ancón, sanctuaire de la lutte nationaliste de plusieurs générations, ce qui provoque chez tous les peuples d'Amérique latine une joie compréhensible.

134. C'est donc une heureuse coïncidence qui est en harmonie avec les sentiments du peuple panaméen, sentiments que je voudrais partager avec tous les Etats membres de cette assemblée mondiale ainsi qu'avec le Secrétaire général de notre organisation, auquel la cause de la restauration de l'intégrité territoriale et du respect des attributs souverains de ma patrie doit tant.

135. M. CUBILLOS (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais vous féliciter pour l'heureuse circonstance que vous venez de rappeler, c'est-à-dire que vous présidiez la séance de cet après-midi de l'Assemblée générale. Mon pays s'associe au bonheur du peuple panaméen en vous saluant tout particulièrement.

136. Par votre truchement, je voudrais exprimer également au Président de l'Assemblée générale les félicitations les plus cordiales de la délégation du Chili à l'occasion de son élection à la présidence de cette assemblée. Nous voyons dans sa nomination la juste reconnaissance de ses mérites et de ses capacités personnels que nous avons eu l'occasion d'apprécier en voyant la façon dont il a dirigé le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, dont mon pays fait partie. Nous considérons que c'est aussi un hommage mérité rendu à son pays et cela témoigne de la façon dont les nations d'Afrique s'intègrent dans la communauté internationale pour apporter un élan vital et une énergie accrue à la mise en œuvre des principes qui nous régissent.

137. Je voudrais associer à cet hommage un éminent Latino-Américain, ancien ministre des affaires étrangères de la Colombie, M. Indalecio Liévano, pour la façon dont il a dirigé les débats de la précédente session de l'Assemblée générale.

138. Je voudrais également saluer avec reconnaissance le Secrétaire général pour son activité.

⁹ Signés à Washington le 7 septembre 1977.

139. Je suis aussi très heureux de souhaiter la bienvenue à une nation des Antilles, une de nos sœurs d'Amérique, Sainte-Lucie, qui est maintenant Membre de notre organisation.

140. Un spécialiste des questions politiques, qui enseigne dans les universités d'Allemagne et des Etats-Unis, a déclaré que la source intellectuelle et, dans certains cas, même la source littérale de la Charte des Nations Unies, peut se retrouver dans un bref ouvrage de Kant¹⁰, le grand penseur allemand de l'Europe moderne. Le titre de cette œuvre kantienne énonce un des principaux idéaux que notre organisation professe : "la paix perpétuelle". Il résume une tradition spirituelle, vieille de plusieurs siècles, de culture et de civilisation. Ce texte du philosophe Kant, écrit au XVIII^e siècle, constitue plutôt un manifeste moral. Mais, en notre siècle, il est devenu inspiration pour la Charte politique et juridique qui rassemble autour de ses idéaux les nations du monde.

141. A l'aube d'un nouveau siècle, dont nous approchons, il paraît opportun de se remémorer les sources intellectuelles et morales qui sont à l'origine de notre organisation, parce que ce sont les principes qu'elle incarne qui doivent façonner son destin. L'Organisation des Nations Unies, au cours de son existence, a eu une expérience concrète de la valeur réelle des idéaux qui ont été consacrés par les principes et buts de sa Charte fondamentale.

142. Ces principes, qui constituent la base de notre organisation et dont la valeur a été confirmée par l'expérience, qui font l'unanimité de nos volontés et auxquels mon gouvernement adhère fermement, sont les suivants : l'égalité souveraine de tous les Etats; la libre détermination des peuples et la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats; le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats; l'interdiction et la condamnation de la menace ou de l'usage de la force; le règlement pacifique des différends et l'accomplissement de bonne foi des obligations contractées; et, pour couronner tout cela, afin que nous puissions nous rapprocher de la paix perpétuelle de Kant, la volonté politique de faire de la coopération internationale une réalité.

143. L'analyse réaliste de l'action de notre organisation nous permet de constater qu'à côté des valeurs que j'ai citées et qui constituent le véritable patrimoine de notre organisation, on trouve des éléments corrosifs, des principes dissolvants qui nuisent à son efficacité, qui brisent son élan moral, sapent sa force politique légitime et déforment, parfois radicalement, le sens de sa mission.

144. Nous n'avons pas l'intention de nous lancer dans la critique, pas plus que nous ne pensons que ce soit le moment approprié pour le faire, mais de même que j'ai souligné les principes ayant un profond contenu moral et juridique, qui sont le legs, consacré dans la pratique, de cette institution, je voudrais aussi donner un aperçu de certaines de ses valeurs négatives.

145. Nous pensons que la première menace qui pèse sur la mission confiée à l'Organisation des Nations Unies et qui nuit fondamentalement à l'autorité naturelle qu'elle devrait avoir sur les nations, est celle de l'utilisation de cette instance pour promouvoir des fins purement idéologiques, pour favoriser le jeu des blocs de puissance et, parfois même, pour libérer des pressions politiques qui s'exercent à l'intérieur même des pays. Chaque fois que cela se produit,

l'autorité de l'Organisation en est moralement diminuée car, aux yeux de l'opinion publique mondiale, elle semble s'écarter de sa véritable voie et servir des forces ou des blocs qu'elle était elle-même appelée à modérer, à réglementer, voire à équilibrer.

146. L'opinion publique internationale voit clairement à ces moments-là, que les intérêts mesquins ont le pas sur le bien commun de l'humanité et que sur l'effigie vénérable des principes réglementant la paix, on a posé le masque éphémère et déformé de l'idéologie et de la politisation.

147. Une autre menace certaine et grave pour notre institution est la course aux armements. Il est difficile aux nations de discuter et de s'entretenir avec confiance et loyauté en cette instance, tandis que la possibilité devient de plus en plus réelle de voir la course folle aux armements compromettre leurs intérêts fondamentaux. Et au lieu d'alléger les tensions internationales par le recours aux moyens de règlement pacifique des différends, au respect des traités et à l'adhésion aux règles du droit international, il semble que le monde veuille s'engager sur la voie irrationnelle et tragique de la guerre, qui est le but fatal de la course aux armements. Et cela est encore plus grave pour les nations qui sont faibles sur le plan économique, parce que cette consommation sinistre d'armements asphyxie les conditions mêmes de la paix dans la mesure où elle détourne des ressources qui sont nécessaires au bien-être et au développement des peuples. J'en veux pour preuve le fait qu'une somme inférieure au prix d'un navire de guerre de tonnage moyen a suffi à l'OMS pour éliminer le fléau de la variole de par le monde.

148. Un autre facteur qui menace l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, c'est la crise économique internationale — crise telle qu'elle va jusqu'à compromettre les principes mêmes de l'égalité juridique des Etats, de la coopération internationale, et parfois même de l'autodétermination des peuples.

149. Les différentes manifestations internationales et les paroles alarmantes de la majorité des chefs d'Etat ou de gouvernement ou des ministres qui m'ont précédé à cette tribune prouvent sans aucun doute possible que l'économie mondiale se trouve dans une situation précaire.

150. L'impact de cette crise, cependant, se fait sentir davantage sur les économies des pays en développement, plus faibles et vulnérables aux conditions extérieures. A cela vient s'ajouter, bien entendu, l'attention particulière qu'il faut accorder à l'élément énergétique — et là encore, les pays en développement sont ceux qui ont les plus grandes difficultés pour faire face à la lourde charge que représente l'augmentation constante du prix du combustible, qui vient aggraver les problèmes de balance des paiements et accroître leur dette extérieure, avec les répercussions sociales que cela entraîne.

151. Tout cela n'est pas le fait des changements cycliques, mais est dû, à notre avis, à un déséquilibre structurel de l'ordre économique international actuel — un ordre qui semble satisfaire aussi peu les pays industrialisés du Nord que les masses des pays en développement, concentrés au Sud. En effet, bien que censément bénéficiaires de la structure actuelle, les pays industrialisés se voient en proie à des taux d'inflation élevés, à une stagnation ou à une récession économique et au chômage, avec toutes les séquelles sociales que cela comporte, autant de problèmes que l'on croyait typiques des pays en développement où l'on pensait même qu'ils étaient endémiques. Il est donc évident qu'une modification de la structure économique actuelle

¹⁰ Emmanuel Kant, *Perpetual Peace: A Philosophical Essay*, traduit par M. Campbell Smith, New York, The Macmillan Company, 1903.

serait à l'avantage des deux parties. Il est aussi évident que cela ne peut se faire que grâce à une coopération internationale vigoureuse.

152. D'autre part, contrairement aux principes fondamentaux de la coopération internationale, les nations industrialisées, pour résoudre leurs propres problèmes économiques internes, persistent à ériger des barrières protectionnistes, abandonnant ainsi la liberté du commerce, qui est le système sur lequel leur propre prospérité a été bâtie. Les pays en développement, qui pour la plupart ont un marché interne réduit, voient leurs possibilités de croissance limitées, puisque les possibilités réelles de commercialisation de leurs matières premières et de leurs produits sont soumises à des conditions. Et tant que les nations industrialisées n'auront pas vraiment compris la situation, les idéaux des Nations Unies seront menacés par cette absence de coopération.

153. Dans cette conjoncture, le Chili est enclin à aborder les problèmes de l'économie mondiale non pas par la voie de l'affrontement, mais par celle de la coopération et de la poursuite du dialogue, car la restructuration de l'économie mondiale est une tâche immense à laquelle les efforts de tous doivent contribuer. C'est pourquoi nous souscrivons sans réserve à la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept tendant à entamer des négociations à l'échelle mondiale pour examiner les principaux problèmes dans les domaines des matières premières, de l'énergie, du commerce, du développement, du financement et de la monnaie.

154. Mon pays accorde, d'autre part, une importance particulière à la notion de la coopération entre pays en développement dans les limites d'une confiance en soi nationale et collective. Nous avons déjà fourni, dans la mesure de nos possibilités, une aide et des crédits à d'autres pays. Pour le Chili, cette forme de coopération a sa propre dynamique indépendante et ne peut pas remplacer la coopération traditionnelle Nord-Sud.

155. L'application des principes de la Charte des Nations Unies et des dispositions qu'elle comporte peut donc se situer au-delà des stratégies de groupes antagoniques ou de blocs de puissance. Elle ne doit pas dépendre des caprices de l'opportunisme politique et doit être à l'abri des menaces constantes que présentent la course aux armements et la crise économique, dont les nations industrialisées sont en grande partie responsables.

156. Les principes de la Charte doivent être appliqués loyalement, sans peur et sans partialité, tant par l'Organisation que par les Etats Membres. La tolérance face aux atteintes à ces principes et l'impunité de ceux qui portent ces atteintes sapent les bases mêmes de l'ordre international et privent la communauté des nations de ses fondements moral et juridique. Il ne faut donc pas, ensuite, demander "pour qui sonne le glas" lorsqu'un pays est victime d'une atteinte à ses droits essentiels. Il sonne pour chacun des Membres de l'Organisation et pour l'Organisation même.

157. Mon pays est conscient de la nécessité d'établir avec toutes les nations du monde des liens étroits fondés sur la coopération et le respect réciproques. Nous avons déployé des efforts constructifs fondés sur une conscience claire de la solidarité de nos intérêts et de la communauté de nos objectifs.

158. Les liens que nous entretenons avec les pays d'Amérique latine ont leur source dans notre action émancipatrice et dans une culture commune, ancienne et universelle. Nous

essayons d'intensifier les échanges avec ces pays frères et de collaborer à la recherche de la paix et de l'harmonie sur notre continent pour renforcer le système interaméricain. Nous sommes animés par la conviction que les pays de notre continent doivent renoncer, dans l'intérêt de l'avenir, aux anciennes querelles et unir leurs efforts pour relever le défi historique de notre époque. Il faut oublier le passé et ne pas le faire revivre. C'est ainsi que les pays d'Amérique latine pourront se trouver au rendez-vous que leur a donné le destin.

159. Nos liens avec les pays d'Europe sont profondément enracinés dans notre histoire et dans notre culture et nous souhaitons les entretenir. Je viens de rentrer d'un voyage qui m'a conduit dans plusieurs pays d'Europe; qu'il me soit permis de saluer mes collègues éminents qui assistent à la présente session et qui ont récemment accueilli avec bienveillance nos déclarations à ce sujet.

160. Mon pays a continué de développer les liens existants avec les pays d'Afrique, en ajoutant la Côte d'Ivoire, le Gabon et le Swaziland au nombre des pays de ce continent avec lesquels elle entretenait déjà des relations. Nous comprenons d'autant mieux les problèmes qui affectent les Etats d'Afrique que nous avons dû dans le passé faire face à certains d'entre eux; nous estimons que ces problèmes doivent être réglés par les Africains sans ingérence étrangère. Nous rejetons toute intervention armée sur ce continent et nous proclamons le droit inaliénable des peuples d'Afrique à choisir leur destin. Nous ne pouvons donc rester silencieux devant la situation de conflit qui existe en Afrique australe. Nous constatons avec intérêt que certaines initiatives sont en cours, notamment en ce qui concerne la Rhodésie et la Namibie; nous renouvelons notre appui à la décolonisation et au droit à l'autodétermination des peuples et rejetons toute forme de discrimination.

161. De nombreux liens nous unissent au peuple du Moyen-Orient. Des fils de cette région se sont intégrés à la nation chilienne à laquelle ils ont apporté leurs valeurs et leur culture millénaire. Nous sommes donc profondément inquiets au sujet de la situation qui règne dans cette partie du monde, tout en nous félicitant des résultats auxquels ont abouti des efforts tenaces pour établir la paix dans cette région. Ces initiatives devraient s'étendre aux divers aspects de cette question délicate, si on ne veut pas tourner le dos à la réalité et maintenir un foyer de tension qui met en danger la paix mondiale. Nous avons conscience de la tragédie que connaît le Liban et nous nous préoccupons vivement de la façon dont un pays qui renferme tant de possibilités est déchiré. Nous appuyons l'action pacificatrice de l'Organisation des Nations Unies dans ce pays.

162. La vocation maritime profonde du Chili dont le littoral est très étendu l'a conduit à établir par-delà l'océan Pacifique des courants d'échanges avec les pays d'Asie et d'Océanie. L'année dernière, à notre grande satisfaction, nous avons établi des relations diplomatiques avec Singapour et la Malaisie, qui s'ajoutent à celles que nous avons déjà avec d'autres pays de cette partie du monde. A ce propos, je voudrais mentionner le voyage que nous avons fait l'année dernière en République populaire de Chine ainsi que la récente visite au Chili du Ministre des affaires étrangères du Japon.

163. Le Chili est persuadé de la nécessité d'enrichir son patrimoine culturel grâce à l'apport des connaissances de cultures et de civilisations anciennes qui se sont épanouies dans cette région du monde et dont les positions internationales sont toujours plus proches de la nôtre.

164. Je viens d'énoncer certains des principes qui sont à l'origine de la Charte des Nations Unies. Mon pays les a toujours respectés. C'est dans cet esprit que le Gouvernement chilien exprime sa respectueuse gratitude à Sa Sainteté le pape Jean Paul II qui a consenti à servir de médiateur dans le différend qui a surgi entre le Chili et l'Argentine dans la zone australe. De graves tensions se sont produites entre ces deux pays frères; mais étant liés depuis leur indépendance par des instruments prévoyant le règlement pacifique des différends internationaux, cette grave menace à la paix s'est détendue grâce à l'intervention du Saint Père et aux efforts de son représentant spécial, Son Eminence le cardinal Antonio Samore, dont les efforts ont abouti à la conclusion à Montevideo, au début de l'année, de deux accords solennels¹¹ : l'un, conclu à la suite de la médiation de Sa Sainteté, concerne le différend sur la zone australe; avec le second, les deux gouvernements, sur la demande du représentant spécial du Pape, se sont engagés à ne pas recourir à la force dans leurs relations mutuelles, à favoriser le retour à la normale sur le plan militaire et à s'abstenir de prendre toute mesure qui, dans une région quelconque, pourrait affecter l'harmonie entre les deux pays. Dans ce climat de détente, notre vénérable médiateur pourra s'acquitter de sa noble tâche et conduire les parties aux négociations en les aidant à rechercher une solution.

165. Le 27 septembre dernier, Sa Sainteté Jean Paul II s'est adressé aux représentants des deux Etats dans ce processus de médiation et, par leur intermédiaire, à leur peuple et à leur gouvernement. Les idées contenues dans l'allocation de Sa Sainteté constituent un apport précieux au processus de médiation.

166. Mon pays dont la tradition honorable consiste à résoudre ses différends par des moyens juridiques et pacifiques voit avec satisfaction l'inscription à notre ordre du jour, sur la proposition du Gouvernement roumain [voir A/34/143], d'une question relative au règlement pacifique des différends entre Etats [point 22 de l'ordre du jour]. Nous ne ménagerons pas nos efforts pour que l'on obtienne des résultats constructifs dans ce domaine. A cet égard, le fait d'établir des systèmes obligatoires pour le règlement de conflits contribuera à éliminer la violence et à favoriser le recours au droit dans les relations internationales.

167. Nous nous félicitons de pouvoir mettre l'accent sur les résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a établi la zone économique exclusive de 200 milles dont l'origine se trouve dans la déclaration de Santiago, de 1952, concernant la zone maritime¹². Mon pays a joué un rôle important dans la mise au point de cet instrument et a toujours été un ferme partisan de cette doctrine.

168. Le Chili continue donc de participer avec un intérêt particulier à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un code de conduite pour la mise en valeur des fonds marins et océaniques situés au-delà de la limite de la juridiction nationale. La mise en valeur de ces fonds, qui constituent le patrimoine commun de l'humanité, doit se faire conformément à des critères rationnels et justes et au profit de tous les pays, en particulier des pays en développement. Il ne faut en aucun cas que ces fonds et les ressources qu'ils

renferment fassent l'objet de revendications individuelles de souveraineté ou donnent lieu à une rivalité entre les Etats. En ouvrant les océans à l'utilisation par l'homme, il faut faire preuve d'imagination et s'efforcer d'établir un régime juridique qui, tout en stimulant les initiatives privées, puisse être intégré dans les activités d'organes communs.

169. A cet égard, je voudrais faire part de notre préoccupation, que partagent de nombreux pays, à l'égard de la déclaration des Etats-Unis à l'effet qu'ils ne reconnaîtraient les juridictions maritimes d'autres Etats au-delà de la limite de trois milles. Cette attitude est une atteinte aux droits des Etats côtiers et fait obstacle aux négociations menées au cours de cette conférence. A ce propos, il faut rappeler la déclaration catégorique des pays du système du Pacifique Sud : la Colombie, l'Equateur, le Chili et le Pérou, qui a été publiée le 18 août dernier¹³.

170. Mon pays a traversé ces dernières années de dures expériences qui étaient celles d'un monde confus et en convulsions par ceux qui les ont vécues. Notre démocratie était une démocratie ancienne et équilibrée où l'on avait donné accueil et expression à toutes les formes d'ordre politique et de vie sociale forgées par la liberté de l'homme. Mais la virulence nihiliste qui s'est attaquée aux structures élémentaires de notre vie civilisée dans toutes les régions du monde a gravement blessé notre société menacée de voir se dilapider ainsi un patrimoine de cultures et d'institutions historiques, de formes juridiques et sociales qui avaient été soigneusement façonnées, de même que le capital de richesses qui constituaient notre dignité même de nation.

171. Il s'est donc avéré indispensable qu'un nouveau gouvernement assume avec une volonté héroïque la responsabilité de diriger ce pays dans cette grave crise. Après plusieurs années de sacrifices et d'incompréhension, ce gouvernement peut déclarer ici, avec une fierté tranquille, qu'il a, entre autres, réussi à surmonter la crise de l'économie, qu'il a ranimé, dans l'ordre, la vie sociale, assuré la sécurité de ses citoyens et mis en train un plan de travail et établi des programmes de culture et d'éducation correspondant aux besoins de notre temps en élaborant un projet de nouvelle constitution, toutes choses qui permettront au Chili de faire face à l'avenir avec optimisme. Dans ces circonstances, nous souhaitons promouvoir un large échange d'idées, d'expériences, de biens et de richesses avec toutes les nations, sur la base du respect mutuel et réitérer devant cette assemblée notre désir de participer activement à ses travaux et notre volonté d'honorer et d'appuyer la mission élevée que lui a confié sa Charte.

172. M. NOGUÉS (Paraguay) [interprétation de l'espagnol] : Cette trente-quatrième session de l'Assemblée générale aura, demain, l'insigne honneur d'accueillir Sa Sainteté Jean Paul II et d'entendre ses augustes paroles dans cette enceinte vouée à la recherche de la paix, à son maintien et à son renforcement entre tous les peuples de la Terre, quelle que soit la dimension politique, ethnique ou religieuse des nations qui composent notre organisation.

173. Et, à la veille d'un événement aussi solennel et exceptionnel, la délégation du Paraguay souhaite s'associer à la levée des espérances que provoque la venue du Souverain Pontife. Au nom du peuple et du Gouvernement de ma patrie, j'offre au Saint Père l'hommage respectueux du Paraguay qui est resté fidèle à la tradition chrétienne et à la doctrine de l'Eglise comme l'expression d'un style de vie correspondant aux exigences profondes de notre nation.

¹¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément de janvier, février et mars 1979*, documents S/12015 et S/13016.

¹² Déclaration sur la zone maritime. Voir *Annuaire de la Commission du droit international, 1956*, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente : 1956.V.3, vol. I), 362^e séance, par. 35.

¹³ Voir document A/CONF.62/85.

174. Certes, les tableaux que nous offre le monde actuel n'est pas encourageant. Il y a des affrontements de tous ordres et d'intensité différente, à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales. Cependant, notre mission est de maintenir la paix et de la faire descendre de sa valeur morale intangible et pure jusqu'au dialogue nécessaire pour assurer le minimum de coexistence civilisée. Nous voulons une paix qui repose sur la dignité de l'homme. C'est la raison pour laquelle nous répudions énergiquement tout système qui porte atteinte à la liberté.

175. Voilà pourquoi le Paraguay n'admet pas la philosophie communiste de l'existence et ne donne pas son accord à ce qu'elle soit préconisée sur son territoire. Nous luttons contre la doctrine marxiste en utilisant le droit à la conservation nationale et nous rejetons sa conception athée et matérialiste de la vie humaine.

176. A ce propos, ma patrie a une ligne de conduite unique et inflexible. Après de nombreuses décennies d'anarchie politique, de destruction de l'économie publique et privée et d'abaissement des valeurs civiques et démocratiques, le Paraguay a réussi à s'engager, sous la direction sereine et patriotique du président Alfredo Stroessner et avec l'appui de la force puissante du parti Colorado, dans la voie de la stabilité et de la prospérité.

177. Nous avons une forme de gouvernement conforme au tempérament, à la vocation et à la nature propre du peuple paraguayen, et nous pensons que chaque collectivité politique a non seulement le droit, mais le devoir de se doter des institutions qui conviennent à sa personnalité propre.

178. Dans cet ordre d'idées, nous voyons avec inquiétude l'attitude de certains gouvernements qui se livrent à l'ingérence dans les affaires intérieures relevant exclusivement de la responsabilité d'autres Etats. Poser et régler les problèmes nationaux sont des questions qui relèvent de la souveraineté propre des Etats. Mais c'est en évoquant le principe de la défense des droits de l'homme que l'on prétend, de l'extérieur, dicter à d'autres gouvernements des normes de conduite dans certains cas concrets et spécifiques, en allant même jusqu'à envahir les domaines de l'ordre public et de la sécurité intérieure. On va même jusqu'à porter des jugements et manifester des opinions sur des mesures ou des solutions qui ne peuvent être assumées que par ceux qui ont été investis de l'autorité populaire pour le faire, car eux ont l'expérience nécessaire pour faire face aux situations sur le terrain et parce qu'ils se sont donné la responsabilité de sauvegarder les principes et les valeurs profondes de chaque nation.

179. Le Paraguay n'admet pas et n'admettra pas ce type d'ingérence qui place le niveau des relations bilatérales sur un plan qui n'est pas conforme au respect que les membres de la grande famille internationale se doivent mutuellement.

180. Le régime politique pluraliste du Paraguay est une réalité vivante et permanente. Aussi bien au Parlement national, constitué par la Chambre des sénateurs et la Chambre des députés, que dans les conseils municipaux de toutes les communes du pays, l'opposition est représentée par les partis politiques.

181. Nous restons absolument fidèles au principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats et nous respectons strictement le principe de l'autodétermination des peuples. Ces sentiments ne datent pas d'hier et ne sont pas occasionnels. Ils viennent de loin et sont inébranlablement attachés à l'histoire même du Paraguay qui, au

siècle dernier, a héroïquement lutté durant cinq années d'une guerre exténuante pour garder intact le principe de ce que l'on appelait alors la "politique de l'équilibre" et qui, dans la terminologie moderne est exactement ce que l'on appelle la libre détermination des peuples.

182. Le Gouvernement du Paraguay ne juge pas, publiquement ou par les voies diplomatiques, la politique intérieure d'autres Etats, et ne se permet pas d'exprimer son opinion, par les mêmes moyens, sur des questions ou des événements qui concernent la souveraineté ou la conduite politique d'autres gouvernements.

183. Nous ne reconnaissons pas non plus le fait que certains gouvernements — ou ceux qui s'arrogent le droit de les représenter — nous dictent des normes pour l'exercice de l'autorité publique. On doit savoir qu'en ce qui nous concerne le seul souverain en la matière est le peuple du Paraguay qui, par le seul et unique instrument valide — le recours aux urnes — et à une majorité écrasante, a chargé ceux qui sont actuellement ses représentants légitimes de définir son destin. Je suis fier de dire que le Paraguay s'enorgueillit d'avoir un peuple digne et altier qui, depuis les premières heures de son existence, a donné des preuves exceptionnelles de sa valeur, comme de son courage, dans la défense des valeurs pour lesquelles continue de lutter courageusement ce que l'on appelle la "civilisation occidentale".

184. Compte tenu du fait qu'il est impossible, dans le temps qui m'est imparti, d'aborder d'autres questions qui sont aussi matière à réflexion et qui figurent à l'ordre du jour de cette session, je voudrais vous faire connaître la position de mon pays dans un domaine qui préoccupe le monde entier.

185. Il ne fait aucun doute que l'avenir du monde sera assombri par une difficulté croissante à se procurer deux éléments indispensables au bien-être et au progrès de l'humanité : l'énergie et les aliments. Cette difficulté provoquera, cela est pratiquement certain, une modification radicale de l'économie de nombreux pays, renversant des relations qui paraissent aujourd'hui logiques et même immuables. Je suis heureux de pouvoir dire que, dans cette perspective qui affectera l'immense majorité de la communauté des nations d'une façon ou d'une autre, le Paraguay constituera certainement une exception.

186. Pour le moment, le Paraguay manque de sources connues d'hydrocarbures ou de charbon, mais il dispose par contre d'une source abondante d'énergie hydraulique aux caractéristiques particulières, comme son ampleur considérable et le fait que nous partageons cette source avec deux de nos voisins, l'Argentine et le Brésil. Cette conjoncture particulière, loin d'être un inconvénient, constitue au contraire un facteur avantageux, étant donné que la différence de volume entre l'économie de mon pays et celles des pays que je viens de nommer se traduira, pour quelque temps, en un bénéfice d'exportation d'énergie, jusqu'à ce que le Paraguay, qui est actuellement dans un processus accéléré de développement, puisse, à son tour, réaliser des investissements de capital pour utiliser le potentiel énergétique qui lui revient.

187. Je crois qu'il serait intéressant pour l'Assemblée de connaître les idées directrices qui ont stimulé la construction des installations hydro-électriques que mon pays a entreprise avec la République fédérative du Brésil et la République argentine sur le fleuve Paraná, sur la base d'entités mixtes ou binationales, pleinement paritaires dans la

copropriété de ces installations. Nous construisons avec le Brésil l'usine hydro-électrique de Itaipú, dont la production de 70 milliards de kWh la placera à la tête des plus grandes usines de ce type du monde et, de la même manière et en collaboration avec l'Argentine, nous sommes déjà dans la phase initiale de la construction d'une autre usine hydro-électrique, à Yacyretá, qui produira 18 milliards de kWh par an, et qui placera également cette usine aux premiers rangs des grandes exploitations mondiales d'énergie hydro-électrique. D'autre part, un accord qui vient d'être conclu entre mon pays, l'Argentine et le Brésil, permettra la construction, sur le même fleuve Paraná, d'une autre centrale hydro-électrique, avec une production annuelle du même ordre que celle de l'usine de Yacyretá dont je viens de parler.

188. La philosophie politique et économique qui soutient ces entreprises part de l'hypothèse que l'énergie produite sera répartie de façon égale entre les deux associés — le Paraguay et le Brésil ou le Paraguay et l'Argentine dans l'autre cas — et que, en échange de la différence majeure de consommation sur la moitié de la production, qui correspond initialement à chacun des associés, mon pays recevra une compensation appropriée tant qu'il lui sera nécessaire de conjurer cette différence.

189. Je dois souligner, en hommage à l'esprit de compréhension et de parfaite égalité qui a présidé aux négociations techniques et diplomatiques entre mon pays, l'Argentine et le Brésil, que les entreprises paraguayennes qui ont participé à la réalisation de ces ouvrages monumentaux ont fait preuve de beaucoup d'efficacité, ce qui a permis à des pays aux dimensions économiques différentes de s'associer à des entreprises mutuellement avantageuses dans des conditions équitablement raisonnables et dans un sentiment d'équilibre qui reflète parfaitement le climat de paix et d'amitié qui prévaut dans la région où nous vivons : la vaste superficie du Bassin du rio de la Plata, l'une des premières du monde pour ce qui est de sa conformation socio-politique de source inépuisable de possibilités d'ordre économique.

190. Je tiens à souligner que l'immense volume d'énergie tirée des ressources renouvelables, comme l'énergie hydro-électrique, qui n'a pas les problèmes connexes de la production minérale ou atomique, et dont disposera très prochainement le Paraguay, viendra s'ajouter à la condition privilégiée d'un territoire fertile, capable de produire des aliments sur l'ensemble du territoire.

191. La possibilité également d'utiliser l'énergie électrique pour fabriquer des engrais élèvera dans une grande mesure la capacité de production d'aliments du Paraguay, qui se transformera en un centre très important d'intérêt mondial pour résoudre le problème aigu et angoissant de l'alimentation mondiale.

192. Conscient de sa responsabilité historique et de son engagement à l'égard de la génération actuelle, le gouvernement du président Stroessner déploie tous ses efforts pour mettre le Paraguay à la place privilégiée qui était la sienne au début de son histoire et à laquelle il a droit en raison de la dignité de son peuple et de son histoire brillante.

193. Nous avons souffert de nombreuses infortunes, provoquées surtout par des guerres internationales et par des tentatives de porter atteinte à notre souveraineté et à notre indépendance. La dure leçon du passé nous a confirmés dans notre décision de rester fermes devant toute tentative d'ingérence étrangère quelle qu'elle soit, quelle que soit sa méthode, d'où qu'elle provienne et quels que soient les arguments par lesquels on prétend la justifier.

194. Mon pays est ouvert à tous les hommes de bonne volonté qui voudront voir par eux-mêmes et en toute honnêteté le climat de paix, de démocratie et de liberté dans lequel se développent les institutions républicaines qui sont le fondement de notre confiance dans un avenir lumineux que nous souhaitons partager avec les nations sœurs d'Amérique et avec les autres nations qui, comme nous, ont foi en des jours meilleurs pour l'humanité.

195. Je voudrais terminer en rappelant combien le Paraguay, son peuple et son gouvernement sont heureux, en cette date, le 1^{er} octobre, de célébrer un heureux événement, à savoir l'entrée en vigueur du Traité du canal de Panama. Je tiens, Monsieur le Président, à féliciter votre noble patrie et son gouvernement, qui, avec tant de ténacité et de dignité ont su défendre les droits du Panama.

196. C'est là un signe évident et heureux d'une meilleure compréhension entre les Amériques, celle du Nord et celle du Sud, qui sont appelées à s'entendre sur le plan du respect absolu et total, sans ignorances coupables.

197. Le Paraguay ne veut pas que l'Amérique succombe dans une confusion suicidaire d'idées; il veut qu'avec l'aide de Dieu, "le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ne disparaisse pas de la terre".

198. M. PEACOCK (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : J'éprouve un plaisir tout particulier à prendre la parole devant la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, qui se réunit sous la présidence de M. Salim. Le Gouvernement australien et les représentants de l'Australie qui se sont succédé aux Nations Unies connaissent sa compétence, son énergie et la vitalité de ses idées, avantages que, nous en sommes certains, il mettra à profit dans l'année à venir au service de l'Organisation dans son ensemble. La participation de l'Australie au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, en particulier, nous a donné le privilège de coopérer étroitement avec lui dans l'importante tâche des Nations Unies en matière de décolonisation. Par ces travaux, l'Australie et la République-Unie de Tanzanie continuent de montrer leur souci mutuel de promouvoir les droits fondamentaux de l'homme pour tous les peuples. Ma délégation l'assure de sa pleine coopération dans l'exercice de ses nombreuses responsabilités en tant que président de l'Assemblée générale.

199. C'est toujours un plaisir d'accueillir de nouveaux Membres dans notre organisation et, au nom du Gouvernement australien, j'ai été heureux de parrainer l'admission de Sainte-Lucie, pays frère du Commonwealth.

200. La fin d'une décennie est l'occasion de réflexion et le moment de faire un bilan. A bien des égards, les années 70 ont marqué un tournant dans les affaires internationales. C'est une décennie au cours de laquelle bon nombre des hypothèses du passé se sont révélées inadéquates. L'ordre du jour international a été radicalement modifié et de nouveaux problèmes ont surgi au premier plan.

201. Les problèmes de l'énergie se sont révélés l'un de nos soucis les plus graves. Les exigences d'instauration d'un ordre économique international plus efficace et plus équitable ont été parmi les pressions les plus contraignantes en vue d'un changement. Le souci international de limiter le potentiel catastrophique de la course aux armements n'a pas diminué. Un accent spécial a été mis sur les droits de l'homme et les problèmes de la justice sociale.

202. Ces problèmes domineront également l'ordre du jour des années 80. Mais, si pendant les années 70 nous avons commencé à comprendre les réalités changeantes qui se faisaient jour et à nous y adapter, dans les années 80 nous devons nous attaquer à la recherche de solutions.

203. En entrant dans les années 80, il serait imprudent de méconnaître les difficultés qui embrument actuellement les perspectives d'une croissance économique mondiale. Il serait téméraire et inhumain de négliger le fait que quelque 800 millions de personnes dans le monde en développement vivent encore dans la pauvreté absolue.

204. Le défi que nous devons relever maintenant est qu'après quelque 25 années de croissance sans précédent — processus auquel ont participé de nombreux pays en développement —, les économies de la plupart des pays chancellent. Les taux de croissance stables ont été brisés et les gouvernements ont beaucoup de mal à les rétablir aux niveaux antérieurs. La croissance du commerce, qui était de 8 p. 100 dans les années 50 et 60, a diminué de moitié. L'inflation, le chômage et les mesures de protectionnisme sont devenus des problèmes majeurs pour les pays développés à économie de marché. Cela a eu de graves conséquences pour les pays en développement. L'Australie a partagé ces problèmes; elle comprend leur effet sur les pays en développement et elle est décidée à les résoudre.

205. La communauté internationale doit faire face résolument à ces problèmes. Nous ne devons pas nous dérober aux responsabilités que nous partageons tous. La session extraordinaire que tiendra l'Assemblée générale l'année prochaine nous fournira l'occasion de nous attaquer aux obstacles à la croissance dont j'ai parlé. Il ne faut pas manquer cette occasion.

206. Nous nous attendons à ce que la session extraordinaire procède à une évaluation approfondie des leçons des années 70 et réagisse d'une manière hardie et pleine d'imagination aux défis des années 80. Cette réaction suppose un intérêt renouvelé à l'égard d'un ordre économique international plus efficace et plus équitable.

207. La stratégie internationale du développement pour la troisième décennie du développement sera une question d'une importance toute particulière pour la session extraordinaire. Nous devons à nos peuples d'assurer que la session extraordinaire mette au point une stratégie pratique et orientée vers l'action. Il faut trouver les moyens d'encourager les facteurs véritables de croissance. La stratégie doit identifier les efforts et les engagements nationaux et déterminer pleinement les objectifs en rapport avec le développement économique et social. Par dessus tout, elle doit mettre au point les moyens réalistes sur la base desquels tous les pays pourront travailler pour atteindre ces objectifs.

208. L'Australie, pour sa part, a étudié la façon dont ces relations, et en particulier le dialogue Nord-Sud, pourraient être rendues plus fructueuses. C'est la raison principale qui a inspiré, sur le plan pratique, nos interventions à la cinquième session de la CNUCED, ainsi que notre initiative à la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth à Lusaka, en vue de procéder à une étude sur les obstacles à la croissance [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 42]. L'impasse qui existe dans le présent dialogue doit être rompue.

209. L'Australie a étudié avec soin les propositions émises tendant à ouvrir des négociations globales aux Nations Unies, ouvertes à tous les Membres, dans certains domaines importants et cruciaux pour le dialogue Nord-Sud. Nous

sommes disposés à accepter en principe les propositions de négociations globales, étant entendu que le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale pourra établir un programme pour les négociations définissant, sous une forme acceptable, les priorités et modalités des négociations et leurs relations avec les pourparlers qui se déroulent en d'autres instances sur ces questions. Nous voudrions être certains que les négociations projetées, qui sont globales et liées entre elles, feront l'objet d'une approche attentive pour assurer, dans toute la mesure possible, que des progrès pratiques seront accomplis sur les problèmes complexes en cause. De tels progrès, nous semble-t-il, se produiront inévitablement par étapes et pas nécessairement d'une façon intégrée. Nous devons chercher à avancer partout où nous le pouvons et certains domaines seront susceptibles d'un progrès plus sensible que d'autres. Nous sommes naturellement soucieux, en particulier, que l'ouverture de négociations globales sur une vaste gamme de problèmes liés entre eux ne retarde pas les négociations en cours sur ces mêmes questions en d'autres instances plus spécialisées, par exemple à la CNUCED, sur le Fonds commun et sur des accords internationaux relatifs aux produits de base.

210. En étudiant les obstacles à la croissance, mon gouvernement a accordé une attention toute spéciale aux hauts niveaux actuels d'inflation, avec leurs effets dommageables sur le développement, l'emploi, les taux de change et les courants commerciaux. A moins qu'elle ne soit contrôlée, l'inflation entraîne dans son sillage la rupture de l'économie et la désintégration sociale. Le poids de ses effets les plus néfastes s'abat le plus lourdement sur les pays les plus pauvres de nos communautés.

211. La carence de nombreux pays développés à contrôler leur inflation intérieure a, sans aucun doute, eu des conséquences néfastes sévères sur les pays en développement. Ces derniers recherchent dans le monde développé un marché pour 70 p. 100 de leurs exportations, en même temps que la source principale de capitaux et d'assistance au développement. Une saine politique anti-inflationniste, qui est nécessaire si nous entendons soutenir la croissance économique, doit être adoptée par tous les pays.

212. Il y a, à mon sens, un lien fondamental entre l'inflation, le protectionnisme et le manque relatif de progrès dans l'ajustement structurel de nombre de nos économies. Des taux d'inflation élevés ont conduit à des politiques protectionnistes de défense. De telles politiques comportent avec elles des déformations du fait de l'utilisation erronée et inefficace du capital et du travail. Elles entraînent fréquemment une aide salariale et des soutiens à l'exportation au lieu de constituer des mesures positives d'ajustement. Elles entraînent des efforts dans les domaines des secteurs manufacturés et agricoles en vue de maintenir des opérations inefficaces et non productives en même temps que des industries périmées.

213. Le démantèlement de ces mesures protectionnistes représente une tâche formidable. L'ajustement ne saurait être instantané, mais il ne faut pas nous laisser détourner de cette tâche par des intérêts sectoriels étroits. Nous devons reconnaître aussi que les mesures d'ajustement doivent offrir de nouvelles perspectives.

214. De l'avis de l'Australie, les pays en développement doivent bénéficier d'un accès plus grand aux marchés mondiaux pour leur exportation. La semaine dernière encore, mon gouvernement a annoncé une série nouvelle d'initiatives visant à améliorer la part des pays en développement

danş le commerce australien. Ces mesures supposent l'expansion nouvelle du système australien de tarifs préférentiels.

215. Un certain nombre de pays en développement — plusieurs d'entre eux appartenant à la région de l'Australie — se sont maintenant révélés des exportateurs importants de produits manufacturés et de services. La diversification accrue de l'économie de ces pays et le fait qu'ils s'éloignent davantage des stratégies de substitution aux importations ont servi de base à une expansion à grande échelle de la production et ont augmenté la spécialisation commerciale. Cette évolution soulève des problèmes de concurrence pour les industries de nombreux pays développés, mais elle ouvre aussi de nouvelles et importantes possibilités. Nous devons tous chercher à nous associer à leur croissance et nous efforcer de partager avec eux les avantages des courants commerciaux qui en résultent.

216. Un système de commerce mondial ouvert exige la dynamique de courants commerciaux accrus fondés sur des avantages comparés, courants qui se sont trouvés sensiblement stimulés au cours de ces dernières années par les pays devenus nouvellement industrialisés. Si le système international commercial doit réaliser tout son potentiel et profiter à la communauté internationale dans son ensemble, il faut empêcher que de nouveaux obstacles ne s'élèvent au commerce. Par ailleurs, nous devons accomplir des progrès dans le démantèlement des barrières protectionnistes existantes.

217. L'Australie continuera de développer ces thèmes dans les instances internationales pertinentes. Nous voyons dans ces questions des éléments essentiels de l'établissement d'un ordre économique international meilleur et plus juste. C'est pourquoi l'Australie demandera au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED d'examiner un projet de résolution semblable à celui que nous avons présenté à la cinquième session de la CNUCED, sur les questions, liées entre elles, de l'inflation, du protectionnisme et de l'ajustement structurel.

218. Les problèmes de l'énergie sont également reconnus aujourd'hui comme cruciaux pour la croissance économique. De manière significative, les prix grandement accrus de certaines sources d'énergie et les doutes concernant leur approvisionnement ont gêné le développement économique et empêché les efforts de rétablissement économique de porter leurs fruits. C'est là une question qui alarme particulièrement tous les pays pauvres en sources d'énergie, en particulier les pays en développement non producteurs de pétrole.

219. Des événements récents ont fait ressortir davantage encore le besoin urgent de mettre en œuvre des politiques visant à préserver le pétrole et à adapter les économies à la nécessité d'utiliser des ressources de remplacement. Cette transition sera forcément prolongée et, en de nombreux pays, péniblement ressentie. Mais il est nécessaire de s'y engager.

220. Je suis convaincu que nous manquerions à notre tâche si les producteurs et les consommateurs d'énergie adoptaient des attitudes d'affrontement. L'interdépendance est un élément fondamental et inévitable de la scène mondiale dans le domaine de l'énergie. En fait, si la crise de l'énergie, comme on l'appelle, nous a donné une leçon, c'est que nous devons établir une base réaliste sur laquelle nous pourrions édifier un consensus.

221. Aucun pays ne peut ignorer les conséquences mondiales de ce qui s'est produit. Il y a maintenant, comme les ministres de l'Organisation de coopération et de développement économiques nous en ont récemment avertis, un réel danger si des politiques responsables ne sont pas appliquées tant par les pays consommateurs que par les pays producteurs de pétrole, et la situation de l'énergie mettra gravement en péril l'économie mondiale.

222. L'Australie est prête à envisager ces problèmes dans un esprit constructif et réaliste. Nous nous reconnaissons une responsabilité particulière. L'Australie est bien placée en ce qui concerne les ressources énergétiques internes et nous sommes nettement exportateurs d'énergie. Nous disposons de réserves abondantes de charbon et de gaz naturels et nos dépôts d'uranium, fort vastes, sont en cours d'extraction. Tout en développant ces ressources, nous avons augmenté notre appui dans le domaine de la recherche et du développement en matière d'énergie et avons favorisé la conservation de l'énergie et le développement de combustibles de substitution. Nous n'avons pas manqué d'encourager aussi la coopération internationale dans toute une série d'accords bilatéraux, régionaux et internationaux.

223. L'Australie a accordé une attention particulière aux besoins des pays en développement de notre région. Nous travaillons activement au sein de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et du Groupe consultatif régional du Commonwealth sur l'énergie. Nous coopérons aussi étroitement avec les autres pays de la région sur une base bilatérale. L'accent a été mis sur la possibilité d'établir des systèmes d'énergie convenant aux besoins particuliers de ces pays. Cela entraîne le développement de ressources classiques disponibles et de techniques appropriées de remplacement.

224. Lorsque j'ai parlé il y a quelques minutes de l'uranium, je me plaçais dans le contexte de son utilisation en tant que source précieuse d'énergie. Mais l'Australie est profondément consciente des autres possibilités redoutables de l'uranium. Avec des ressources substantielles en uranium, l'Australie a la responsabilité spéciale de veiller à ce qu'il soit utilisé pour l'amélioration du sort de l'humanité et non pour son annihilation.

225. Les impératifs continus qu'exige le maintien de la paix et de la sécurité doivent toujours être au premier plan des défis auxquels devra faire face la communauté mondiale au cours de la prochaine décennie. Il est particulièrement important de créer des conditions qui renforceront la sécurité internationale et donneront au monde l'assurance qu'il peut vivre en paix.

226. La poursuite du processus de limitation des armements stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique est essentielle pour le maintien de l'équilibre global et la prévention d'une guerre nucléaire. La signature du traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques a été le progrès le plus important dans le contrôle des armements au cours de l'année écoulée. Nous espérons qu'il sera bientôt ratifié et mis en œuvre. Nous espérons qu'il sera la base de nouvelles limitations quantitatives et qualitatives des arsenaux nucléaires des superpuissances dans le cadre d'une troisième série de négociations.

227. L'Australie attache également une grande importance à la conclusion prochaine de négociations entre les Etats-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni sur les termes d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La soumission du texte d'un traité au Comité du désarme-

ment avant la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1980 favoriserait l'examen de ces questions et contribuerait grandement au succès de cette conférence. Nous invitons instamment les trois puissances à œuvrer dans ce sens.

228. Un traité d'interdiction des essais empêcherait le développement des arsenaux nucléaires existants. Ce serait un nouveau contrefort du régime international de non-prolifération, car cela ouvrirait une voie nouvelle grâce à laquelle les pays pourraient renoncer aux armes nucléaires. Cela donnerait aussi une nouvelle assurance que les programmes nucléaires des pays non dotés d'armes nucléaires sont exclusivement destinés à des fins pacifiques.

229. La deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité de non-prolifération offrira l'occasion de donner plus de poids aux objectifs du Traité, de revoir ses activités et de tenir compte des préoccupations des nouveaux Etats parties. L'Australie, fermement attachée aux principes de non-prolifération, continuera à jouer un rôle actif dans la préparation de la Conférence.

230. L'Australie est encouragée par le fait que le Traité de non-prolifération continue de manifester son actualité et sa valeur puisqu'il attire de nouveaux Etats parties. L'adhésion de l'Indonésie et du Bangladesh a été accueillie avec plaisir. L'augmentation des membres parties au Traité contribue aux avantages que le Traité apporte à la sécurité régionale et internationale et à la coopération et au commerce international stable dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

231. L'arène mondiale dans le domaine de la non-prolifération et la coopération nucléaire internationale ont souffert grandement de l'apparition dans le sous-continent indien d'une situation qui a pulvérisé les remparts fragiles qui existaient dans cette région contre la prolifération. L'Australie considère cet événement avec beaucoup d'inquiétude. Les risques de prolifération en Afrique australe et au Moyen-Orient sont également une source de préoccupations. Nous espérons que les pays qui sont restés à l'écart du Traité de non-prolifération rassureront la communauté internationale en affirmant qu'ils acceptent soit des garanties complètes sur leurs industries nucléaires soit toute autre obligation contraignante et d'application vérifiable.

232. Les objectifs de la non-prolifération ont été rehaussés par l'évaluation internationale du cycle du combustible qui prendra fin au début de l'année prochaine. On est généralement d'accord sur un certain nombre de problèmes qui faisaient autrefois l'objet de controverses. Des idées utiles sont apparues, qui pourraient entraîner de nouvelles et importantes barrières institutionnelles à la prolifération, à savoir par exemple des plans pour le stockage international du plutonium et pour la gestion internationale du combustible usé. Nous croyons aussi que l'évaluation internationale du cycle du combustible, qui examinait les assurances concernant l'approvisionnement, a présenté des idées utiles sur la façon d'envisager les conditions de non-prolifération qui pourraient être appliquées dans le commerce nucléaire.

233. Au cours de sa première année d'activité, le Comité du désarmement à Genève a consacré des efforts considérables à l'élaboration de nouveaux instruments éventuels visant à contrôler les armements. L'Australie, en tant que membre de cet organisme depuis le début de cette année, s'est félicitée de l'occasion qui lui était offerte de contribuer ainsi à la recherche de nouvelles perspectives dans les travaux du Comité. Nous espérons pouvoir aider le Co-

mité à présenter des résultats positifs. En particulier, nous espérons parvenir à un accord en 1980 sur des mesures de contrôle sur les armes nucléaires et sur les armes chimiques et radiologiques.

M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.

234. Nous espérons que lorsque le travail du Comité sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires sera achevé, les puissances nucléaires envisageront sérieusement des propositions visant à arrêter la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Ce serait une mesure importante qui contribuerait grandement à faire cesser la course aux armements et à renforcer la non-prolifération et ce serait un réel progrès dans la recherche de conditions permettant à l'humanité d'être à l'abri de la dévastation et de la destruction.

235. En examinant les conditions pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous devons attacher une attention particulière aux zones de conflit et de tension. Grâce à son mécanisme de maintien de la paix, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle important pour contenir des situations dangereusement explosives. Le mécanisme de maintien de la paix non seulement protège les générations futures des horreurs de la guerre mais il protège aussi la génération actuelle de la menace de conflits causés par les rivalités et les craintes du passé.

236. L'Australie, fidèle à sa tradition, continue d'appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous voyons nos contributions au maintien de la paix à Chypre, au Moyen-Orient et au Cachemire comme des contributions directes à la cause de la paix. Notre offre de contribuer au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie a été inspirée par les mêmes convictions. Mais les forces de maintien de la paix ne peuvent pas engendrer une paix durable. Les parties aux conflits doivent être persuadées de négocier, comme elles le font à Londres en ce moment à propos du Zimbabwe, comme certaines le font au Moyen-Orient et comme elles doivent continuer à le faire à Chypre.

237. Je voudrais maintenant examiner certains de ces problèmes de façon plus détaillée. Nous connaissons tous la longue histoire du conflit du Moyen-Orient et les déceptions qui l'ont caractérisée. L'Australie a appuyé le traité de paix entre l'Egypte et Israël¹⁴. Nous y voyons un premier pas vers un règlement de paix juste, durable et global au Moyen-Orient. Nous comprenons les craintes et les soucis d'autres et nous comprenons aussi qu'une solution des problèmes de cette région dépendra de facteurs qui ne sont pas encore résolus ou qui n'ont pas encore été traités dans les négociations actuelles. Dans ce contexte, l'Australie regrette la politique actuelle du Gouvernement israélien à propos de l'établissement de colonies de peuplement dans les territoires occupés.

238. Il est essentiel de mettre au point des conditions de paix qui puissent satisfaire toutes les parties intéressées et mettre fin au terrorisme. Nous fondons donc notre politique sur la nécessité d'entamer des négociations en s'inspirant des principes énoncés dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Le droit d'Israël d'exister dans des frontières sûres et reconnues doit être accepté. Les droits légitimes du peuple palestinien à un foyer aux côtés

¹⁴ Traité de paix entre la République arabe d'Egypte et l'Etat d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

d'Israël, et la responsabilité correspondante de vivre en paix avec ses voisins, doivent également être reconnus.

239. Dans cet esprit, le Gouvernement australien continue à offrir son appui à tout effort tendant à arriver à un règlement acceptable pour toutes les parties intéressées. Nous espérons que tous les intéressés s'abstiendront de déclarations, d'actions et de politique qui nuiraient à la recherche d'une paix globale.

240. En parlant du Moyen-Orient, nous ne devons pas ignorer les souffrances des populations sur cette terre ravagée et divisée du Liban. La communauté australienne a été enrichie par l'arrivée d'un grand nombre d'immigrants et de réfugiés du Liban et d'autres parties de la région, et nous partageons leur désir qu'aucun effort ne soit épargné pour faire régner la paix dans cette région.

241. Les souffrances du peuple de Chypre préoccupent également beaucoup la communauté australienne. Nous appuyons très sincèrement le rôle continu des Nations Unies et du Secrétaire général en particulier dans les efforts visant à apporter la paix à tous les habitants de Chypre. Si l'Australie s'est réjouie de la reprise des pourparlers intercommunautaires en juin 1979, à la suite de l'accord intervenu entre le président Kyprianou et M. Denktas¹⁵, accord fondé lui-même sur les directives Makarios-Denktaş¹⁶, elle regrette cependant profondément que ces pourparlers n'aient pas progressé. Nous espérons que le débat sur la question de Chypre à la présente session favorisera de nouveaux progrès.

242. L'Australie est profondément préoccupée devant les pertes de vies tragiques qui résultent du conflit au Zimbabwe. Trop d'occasions et trop d'années sont perdues. L'accord intervenu à la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, à Lusaka en août [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 15], offre une nouvelle occasion qu'il ne faut pas laisser passer. L'Australie appuie pleinement cet accord qui, espérons-le, amènera toutes les parties à un règlement.

243. La présence des principales parties au différend à la conférence constitutionnelle sur la Rhodésie, tenue à Londres, que le Gouvernement britannique a récemment convoquée est encourageante. Nous invitons instamment les parties à mener leurs négociations à bonne fin et à mettre un terme à la situation tragique actuelle qui a plongé toute l'Afrique australe au bord de la ruine et de la guerre.

244. En tant que membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, l'Australie cherche activement une solution pacifique et durable à la question de Namibie. Le Gouvernement australien appuie entièrement les consultations qui se déroulent actuellement entre les représentants des cinq pays occidentaux et le Gouvernement sud-africain et espère ardemment que ces consultations mettront fin à l'impasse actuelle. Il est vital pour la stabilité en Afrique australe qu'un accord soit conclu sur la base des propositions du Secrétaire général¹⁷.

245. La problématique de la politique du Gouvernement sud-africain demeure encore. L'Australie continuera à œuvrer en vue de faire cesser la politique déplorable de l'*apartheid*. Nous approchons du point où la patience prendra fin en

Afrique du Sud même et où un recours croissant à la violence sera considéré par beaucoup comme la seule option possible. Espérons que ce point ne sera pas atteint. Espérons que la raison et le sens des responsabilités prévaudront.

246. L'Australie est profondément préoccupée par le problème des réfugiés dans le monde entier — en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est. Nous appuyons pleinement les efforts déployés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en vue d'alléger la détresse des populations concernées et d'assurer la réinstallation des personnes expropriées. Mon propre pays est fier de la tradition qui a toujours été la sienne et qui consiste à accueillir des réfugiés venant de nombreux pays et continents.

247. En Asie du Sud-Est, les souffrances des "réfugiés de la mer" en provenance du Viet Nam et des réfugiés en provenance du Kampuchea ont pris des proportions tragiques. Des hommes, des femmes et des enfants innocents ont été déplacés et privés de leurs foyers sur une vaste échelle. Ils ont été forcés de fuir la guerre, la famine, la maladie et la pression détestable de la coercition politique. Une crise humanitaire de grande envergure existe. Cela a précipité des problèmes politiques et économiques graves ainsi que des tensions dans la région. L'exode a atteint des proportions telles qu'il compromet la stabilité de la région.

248. Les fardeaux financiers, politiques et sociaux que cette situation entraîne pèsent particulièrement sur les pays de premier asile, les Etats de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. La communauté internationale doit reconnaître les limites très réelles de la capacité de ces pays à faire face à une crise de cette envergure. Des mesures importantes nouvelles en vue de surmonter cette crise ont été prises à la réunion convoquée par le Secrétaire général à Genève, en juillet¹⁸. En Australie, dès le début, nous avons accueilli un nombre important de réfugiés et nous fournissons aussi une assistance financière substantielle.

249. En même temps, l'Australie estime qu'il est essentiel de reconnaître que les causes sous-jacentes de l'exode des réfugiés n'ont pas encore été étudiées. Nous avons noté que depuis la réunion de Genève le nombre de réfugiés quittant le Viet Nam a nettement diminué. Nous espérons que le Gouvernement du Viet Nam honorera les engagements qu'il a pris à Genève et fera des efforts soutenus et sérieux pour résoudre le problème sous tous ses aspects.

250. La tragédie entraînée par la famine et la maladie répandues sur le territoire du Kampuchea ravagé par la guerre exige également notre attention immédiate. Quelle que soit notre opinion politique, quelles que soient nos vues concernant les causes du chaos qui existe actuellement au Kampuchea, on ne peut ignorer la détresse immense de plusieurs millions de Kampuchéens. Il est vital qu'un secours international massif parvienne immédiatement à la population khmère. Il faut la sauver. Il est essentiel que les problèmes pratiques que suppose l'organisation de mesures nécessaires de secours soient surmontés rapidement. Au nom de l'humanité, il est impérieux que toutes les parties coopèrent pleinement dans cette situation d'urgence. Les agences de secours internationales et les organisations bénévoles doivent pouvoir s'acquitter de cette tâche de toute urgence.

251. L'Australie pour sa part est prête à faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider les efforts de secours internationaux. Nous avons déjà décidé de fournir, dans le cadre du Programme alimentaire mondial 3 500 tonnes de riz au

¹⁵ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément d'avril, mai et juin 1979*, document S/13369, par. 51.

¹⁶ *Ibid.*, trente-deuxième année, Supplément de janvier, février et mars 1977, document S/12323, par. 4 et 5.

¹⁷ *Ibid.*, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12827.

¹⁸ Réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, tenue à Genève les 20 et 21 juillet 1979.

Kampuchea dans un but humanitaire. Nous organisons également des vols spéciaux destinés à transporter des fournitures médicales et des produits alimentaires à la population du Kampuchea. L'Australie appuie sans réserve l'appel lancé à la communauté internationale par le Secrétaire général, le 27 septembre, en vue d'accorder des fonds et des fournitures au Kampuchea.

252. Dans ce contexte, mon gouvernement est aussi profondément préoccupé par les hostilités qui s'intensifient au Kampuchea. L'escalade du combat ne peut qu'ajouter aux souffrances intolérables de la population, augmenter le flot des réfugiés et compliquer davantage encore les difficultés que rencontrent les opérations de secours organisé. Le conflit qui s'élargit à l'intérieur du Kampuchea entraîne également des risques d'escalade et menace ainsi la sécurité de la région de l'Asie du Sud-Est dans son ensemble. Nous devons immédiatement faire tout ce que nous pouvons pour soulager la misère et la pauvreté dont sont victimes des millions d'être humains. Mais nous devons aussi reconnaître qu'il n'existera pas de solution durable aux problèmes du Kampuchea tant que la paix n'aura pas été rétablie, que toutes les forces externes n'auront pas été retirées et que des conditions permettant au peuple du Kampuchea de décider de son propre sort, à l'abri de toute ingérence extérieure, n'auront pas été créées.

253. Un thème qui revient continuellement dans les nombreux conflits dont j'ai parlé est celui du mépris des valeurs humaines fondamentales et des droits de l'homme. Il est donc particulièrement approprié qu'à cette époque Sa Sainteté le pape Jean Paul II — ce grand humanitaire, ce grand défenseur de la liberté, de la foi et de l'esprit de l'homme — participe à la présente session de l'Assemblée générale. Sa présence parmi nous demain nous rappellera à tous les engagements que nous avons pris en appuyant la Charte des Nations Unies — engagements concernant l'amélioration réelle des conditions de vie des hommes, des femmes et des enfants pris individuellement.

254. L'Organisation des Nations Unies s'est lancé dans de nombreux programmes orientés vers l'action. L'Année internationale de l'enfant, la Décennie des Nations Unies pour la femme, les deux Décennies des Nations Unies pour le développement, la Décennie du désarmement et la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale ont visé à améliorer le sort des hommes et des femmes pris individuellement.

255. Beaucoup a été fait pour apporter espoir et soulagement aux populations dépossédées et déshéritées de ce monde. Des instruments très importants dans le domaine des droits de l'homme sont entrés en vigueur et de nouveaux instruments sont en cours de préparation. La validité des revendications des nations et des peuples qui souffrent des difficultés économiques et sociales est de plus en plus reconnue. Des efforts énergiques ont été déployés pour faire face au problème du terrorisme et des réfugiés. Mais cela dit, de graves problèmes existent encore dans le domaine des droits de l'homme et des besoins sociaux.

256. Rien n'est plus pernicieux, à cet égard, que le racisme et les préjugés raciaux. Lors de la dernière réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Lusaka, l'Australie s'est associée à tous les autres pays du Commonwealth pour publier la Déclaration de Lusaka des pays du Commonwealth sur le racisme et les préjugés raciaux [voir A/34/439-S/13515, annexe] — document qui traite du problème du racisme sous toutes ses formes, dans

tous les pays. Le racisme est l'un des nombreux problèmes humains qu'il faudra aborder pendant les années 80. Les peuples n'accepteront pas, et on ne peut pas s'attendre qu'ils acceptent, que la peur, la misère et la violation systématique de leurs droits soient leur pain quotidien. Les Nations Unies doivent s'organiser pour aborder avec efficacité les problèmes urgents devant lesquels se trouvent chaque jour tant de populations.

257. Nous reconnaissons avec le Secrétaire général qu'il faut obtenir un appui renouvelé de l'opinion publique dans tous les pays en faveur des Nations Unies et de leur œuvre pour réaliser les objectifs de toute l'humanité.

258. L'Australie entre dans les années 80 animée du désir ardent de trouver des solutions aux nombreux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous le faisons sur la base d'une évaluation réfléchie de la place qu'occupe l'Australie dans le monde d'aujourd'hui. Dès le 18 septembre, j'ai présenté au Parlement australien un rapport sur les relations de l'Australie avec le tiers monde. A ma connaissance, aucun autre pays développé n'a entrepris une analyse aussi détaillée de la question de ses relations avec le tiers monde, et pourtant c'est une question qui offre des perspectives de déboucher sur la paix, la prospérité et le progrès pour l'humanité tout entière.

259. L'Australie reconnaît qu'elle a de graves responsabilités. Nous ne sommes pas disposés à rester les bras croisés alors que nous nous trouvons devant une impasse et que le laisser-aller croît dans des secteurs-clefs des relations internationales. Ce laisser-aller doit être arrêté et cette impasse ouverte.

260. Nous ne nous berçons pas d'illusions en pensant que la prochaine décennie présentera moins de difficultés que celle-ci. La communauté internationale doit aborder les années 80 avec une vigueur accrue et la résolution de mettre en œuvre des solutions pratiques et réalistes aux problèmes que nous connaissons. Surtout, nous devons éviter les situations génératrices de préjugés, d'attitudes périmées ou de rigidité idéologique. Avec de la bonne volonté, aucun problème n'est insoluble.

261. M. Al-SABAH (Koweït) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de vous exprimer au nom du Gouvernement et du peuple du Koweït nos félicitations sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Votre élection unanime est un hommage rendu au prestige dont vous jouissez dans les milieux internationaux en tant que diplomate chevronné, en même temps qu'elle constitue une reconnaissance du rôle de votre pays dans les affaires internationales et en particulier en Afrique.

262. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, pour la façon dont il a dirigé les travaux de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

263. Le Koweït loue les efforts déployés par le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour le renforcement du rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour l'intérêt que l'Organisation attache à l'examen des problèmes des pays en développement.

264. Le Koweït a toujours préconisé l'attachement au principe de l'universalité de l'Organisation, susceptible de faire de celle-ci un microcosme de la société internationale. Dans cet ordre d'idées, je voudrais féliciter Sainte-Lucie

de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes persuadés que ce pays est prêt à prendre ses responsabilités en tant qu'Etat et à participer activement dans les travaux des organisations internationales.

265. L'évolution de la situation internationale, au cours de l'année écoulée, n'a pas été encourageante, et dans bien des cas elle suscite le pessimisme. La rivalité s'est intensifiée entre les grandes puissances qui cherchent à étendre leurs sphères d'influence et à renforcer leur emprise sur les régions qui leur sont subordonnées. L'ingérence flagrante dans les affaires des autres Etats s'est intensifiée. Cette période a également été caractérisée par le recours à la force pour régler des différends entre Etats, ou par la menace de recourir à l'invasion armée pour faire pression sur les gouvernements légitimes, en vue de leur faire adopter des politiques contraires à leurs intérêts.

266. Dans le monde d'aujourd'hui, il est absolument nécessaire de mettre un terme aux derniers vestiges de la domination coloniale et étrangère et de consolider la liberté et l'indépendance des Etats qui ont accédé nouvellement à l'indépendance. La disparité entre les pays développés et les pays en développement, qui ne fait que s'accroître, conduit à une augmentation des tensions sociales, économiques et politiques. Les pays non alignés et en développement font face avant tout à la tâche consistant à développer leurs économies et à élever le niveau de vie de leurs peuples, ce qui exige la réalisation de progrès scientifiques et techniques.

267. La plupart d'entre nous ont participé, le mois dernier, à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à Cuba. Bien que nous vivions dans un monde en évolution rapide, la nécessité du non-alignement est plus grande aujourd'hui que jamais. Un objet essentiel de la politique de non-alignement est de réduire les tensions et de créer l'accord et l'harmonie entre les Etats.

268. Le non-alignement aide les pays en développement à s'écarter des alliances militaires et à consacrer leur énergie et leurs ressources en premier lieu à l'élévation du niveau de vie de leurs peuples. Il est regrettable que pareille politique attire l'hostilité ouverte de certaines grandes puissances. Bien des pays non alignés ont été l'objet de pressions politiques de la part de pays puissants qui souhaitent établir leur hégémonie sur d'autres peuples. C'est pourquoi la part des pays non alignés dans l'aide extérieure a été de loin inférieure à celle des pays affiliés à des alliances militaires.

269. Bien que la voie du non-alignement ne soit pas aisée, elle a résisté à l'épreuve du temps pendant les deux dernières décennies. Les pays non alignés n'ont guère adopté une attitude passive ou neutre face aux injustices criantes et aux violations de la Charte des Nations Unies. En dépit des insuffisances et des lacunes d'une telle politique, celle-ci garde son essence et son identité, ce qui m'encourage à dire que les pays non alignés maintiendront leur rôle et leur potentiel pour ce qui est du renforcement de la sécurité et de la paix internationales.

270. Dans quelques mois, le Koweït aura cessé d'être membre du Conseil de sécurité. Je voudrais donc, dans cet ordre d'idées, faire quelques observations sur les travaux du Conseil au cours des deux années passées où les problèmes internationaux ont été légion. Certains de ces problèmes ont été un défi lancé au Conseil. Il aurait été possible de régler nombre d'entre eux si le Conseil avait fait preuve de détermination et de fermeté. Malheureusement, tel ne fut pas le cas. Si le Conseil n'a pas fait face à ses respon-

sabilités, ce n'est pas qu'il n'était pas désireux de le faire, mais bien parce que les intérêts des grandes puissances y prévalaient, appuyés par le droit de veto.

271. A titre indicatif, le Conseil n'a pas été en mesure de régler les problèmes de l'Asie du Sud-Est et n'a pas pu adopter une résolution reconnaissant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à établir son propre Etat indépendant. Le Conseil n'a pas pu non plus régler le problème du Sud-Liban ni celui des colonies israéliennes de peuplement dans les territoires arabes occupés. Toutes ces déficiences du Conseil ont encouragé de nombreux pays tels que l'Afrique du Sud et Israël à persister dans leurs politiques agressives. Nous espérons que les grandes puissances laisseront leurs responsabilités internationales l'emporter sur leurs intérêts immédiats en Afrique australe et au Moyen-Orient, où des problèmes importants de paix et de sécurité internationales sont en cause.

272. Le facteur prédominant en Afrique est le sentiment de nationalisme et la détermination de tous les peuples africains de libérer l'ensemble du continent africain des maux du racisme blanc. En Rhodésie, en Namibie et en Afrique du Sud, et dans les pays voisins, l'attachement à la lutte contre le gouvernement de la minorité blanche est l'axe et le lieu commun de tous les efforts déployés et du but poursuivi.

273. Les maux dus au colonialisme sont bien connus. Les maux dus au racisme sont plus graves encore. En Afrique du Sud, en Namibie et en Rhodésie du Sud, tout l'appareil de l'Etat vise à organiser et à maintenir la domination d'une petite minorité blanche sur la population autochtone. Il n'est pas étonnant que les régimes minoritaires aient fait fi de l'autorité des Nations Unies et eu recours à des mesures législatives et à des simulacres d'élections pour dénier à la majorité noire ses droits politiques, économiques et sociaux élémentaires.

274. La situation en Afrique australe constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'Afrique du Sud a rejeté la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, en date du 29 septembre 1978, défiant ainsi la volonté de la communauté internationale alors que la SWAPO avait accepté cette résolution.

275. La politique de l'Afrique du Sud vise à transformer l'Afrique australe en une enclave géographique qui lui serait soumise, de façon à exploiter ses ressources naturelles, à l'utiliser comme zone tampon pour se délimiter des Etats africains indépendants, et à utiliser son peuple en tant que main-d'œuvre à bon marché à exploiter dans ses plans de développement.

276. Au Zimbabwe, un simulacre d'élections illégales auquel la majorité n'a pas participé a été organisé; il s'agissait de dissimuler la minorité blanche derrière un masque africain. Nous rendons hommage à la lutte du Front patriotique et réaffirmons notre appui à cette lutte. Le Koweït se félicite également des sacrifices consentis par les Etats de première ligne qui ont subi de grandes pertes, sont victimes de l'agression et acceptent volontiers cette situation étant donné leur foi en l'autodétermination et en l'indivisibilité de la liberté.

277. Certains pays occidentaux, qui sont bienveillants aux régimes minoritaires, ont prôné des négociations en tant que moyen de régler le conflit par des moyens pacifiques. Nous n'avons pas d'objections à ces négociations si elles ne compromettent pas le gouvernement par la majorité ou l'indépendance et sont utilisées comme moyen

d'organiser un transfert ordonné des pouvoirs de la minorité blanche à la majorité noire. L'Afrique du Sud et la Rhodésie doivent être isolées sur les plans économique, politique et social jusqu'à ce qu'elles respectent les résolutions des Nations Unies et la volonté de la communauté internationale.

278. Les Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien ont tenu leur première réunion en juillet dernier [voir A/34/45]. Notre principal objectif devrait être d'élaborer un projet de traité visant à transformer l'océan Indien en une zone de paix. Nous aimerions voir les Etats du littoral et de l'arrière-pays adhérer à ce traité et convaincre les grands utilisateurs maritimes de l'océan de la nécessité de respecter les dispositions du traité par la ratification d'un protocole séparé. Bien sûr, la bonne volonté et la coopération des utilisateurs maritimes de l'océan Indien seront déterminantes.

279. La rivalité entre les puissances militaires dans l'océan Indien ne s'est pas encore apaisée. Une nouvelle manifestation dangereuse de cette rivalité est la tentative visant à empêcher les Etats intéressés d'utiliser librement leurs richesses et leurs ressources naturelles. Le besoin de matières premières est si énorme qu'il conduit certaines grandes puissances à imposer des contraintes sur la liberté des pays en développement à disposer de leurs ressources naturelles à des conditions rémunératrices et à utiliser les bénéfices qui en découlent pour accélérer le développement économique et social de leurs peuples. Mon gouvernement est fermement convaincu que tous les pays du littoral et de l'arrière-pays ont le droit de disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles sans aucune menace ou sans aucune pression visant à limiter leur liberté ou à entraver leur croissance autonome.

280. Nous nous félicitons de l'élaboration d'un programme complet de désarmement et espérons que les négociations au sein du Comité du désarmement à Genève serviront cette fin à laquelle le monde entier aspire. Cependant, nous devons noter que vu les réalités politiques existantes, les grandes puissances militaires ont peut-être accepté le principe du contrôle des armements, mais sont loin d'accepter l'objectif du désarmement général et complet prôné par les petits pays. Leurs efforts actuels visant, au mieux, à stabiliser et à préserver leur machine de guerre à un moindre coût, et cela uniquement pour diminuer leur fardeau économique. Nous pensons que cet objectif limité ne conduira ni à la paix ni à la sécurité à long terme. Seul un désarmement complet peut mettre un terme à la menace d'un anéantissement nucléaire et permettre de consacrer le temps, l'argent et les ressources actuellement gaspillés pour maintenir le système de guerre à l'amélioration de la qualité de la vie sur notre planète.

281. La situation à Chypre fait l'objet d'une inquiétude mondiale. Nous avons affirmé à maintes reprises que la politique du Koweït consiste à appuyer l'unité de Chypre, son intégrité territoriale et son non-alignement. Nous appuyons également les 10 points qui ont fait l'objet d'un accord entre les communautés turque et grecque¹⁹ et qui visent à trouver une solution sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies.

282. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a été décrite, à juste titre, comme la conférence la plus importante du siècle. Elle est également celle

qui a duré le plus longtemps et qui met en cause les problèmes les plus complexes. Pendant près d'une décennie, les nations ont eu l'occasion de définir leurs intérêts nationaux. Pour concilier la divergence d'intérêts entre Etats, il faut faire preuve de qualités d'homme d'Etat et d'un degré extraordinaire de coopération internationale. L'impasse tient avant tout au comportement d'Etats côtiers qui revendiquent à titre exclusif les ressources de vastes zones marines à proximité de leurs côtes, ce qui est contraire à la liberté traditionnelle de la mer, lié à la volonté des Etats avancés sur le plan technique de s'assurer le contrôle exclusif sur les minéraux des océans dans la zone située au-delà des limites de la juridiction nationale.

283. Les Etats avancés sur le plan industriel sont déterminés à avoir accès à de nouvelles sources de matières premières et à mettre leurs sociétés en mesure de faire concurrence aux fournisseurs terrestres des mêmes minéraux. La Conférence a réussi à organiser ses futures sessions d'une façon qui laisse entrevoir que les problèmes seront réglés. Nous espérons que la Conférence reconnaîtra que l'équité doit l'emporter si une convention future doit pouvoir survivre.

284. Des faits graves ont eu lieu au Moyen-Orient, qui ont aggravé la tension et compromis la paix et la sécurité internationales. Parmi eux, se trouve le traité de paix bilatéral entre l'Egypte et Israël qui ignore les droits nationaux et légitimes du peuple palestinien. Le traité a été rejeté par tous les pays arabes ainsi que par le peuple de Palestine. Les décisions de la neuvième Conférence au sommet des Etats arabes, tenue à Bagdad en 1978²⁰, reflètent ce rejet. Ce traité a également été rejeté par la dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Fèz, au Maroc [voir A/34/389], et a été condamné ouvertement par la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane, et qui a invité les pays non alignés à ne reconnaître ni les accords de Camp David ni le traité de paix conclu le 26 mars 1979 [voir A/34/542, annexe I, par. 108].

285. Le peuple de Palestine ne renoncera pas à son droit sacré à l'autodétermination, à l'indépendance politique et à la souveraineté. Il est certain que, sans l'exercice du droit à l'autodétermination par le peuple de Palestine et de son droit à la souveraineté et au retour dans ses foyers, il n'y aura jamais de paix au Moyen-Orient.

286. Plusieurs dizaines de pays ont déjà obtenu l'indépendance et quelques territoires y parviendront prochainement. Seul le peuple de Palestine parmi tous les peuples du monde a été victime de l'expulsion, de l'occupation étrangère et a souffert d'une vie sans dignité dans les camps de réfugiés. L'on ne saurait se taire sur cette tragédie qui s'est produite au moment où la Charte des Nations Unies a été promulguée et où la Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée. Le Moyen-Orient restera aussi explosif que jamais à moins qu'Israël ne retire ses forces de tous les territoires arabes occupés et que le peuple de Palestine soit en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination.

287. Dans cet ordre d'idées, je voudrais souligner que les colonies juives de peuplement qui sont construites presque chaque jour sur des terres palestiniennes et syriennes occupées font partie intégrante de l'idée sioniste de colonisation et d'expansion qu'Israël a poursuivie depuis sa création, malgré les condamnations de la communauté internationale

¹⁹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément d'avril, mai et juin 1979, document S/12369, par. 51.

²⁰ Voir document A/33/400.

dont la dernière se trouve dans la résolution 452 (1979) du Conseil de sécurité, en date du 20 juillet 1979.

288. Le comportement d'Israël dans les territoires arabes occupés reflète la colonisation sioniste grâce à l'acquisition de terres, à l'installation de colonies, à l'expulsion de ressortissants arabes, à la limitation des possibilités de gagner sa vie, à la saisie des ressources en eau et au sanctionnement de l'achat de terres de ressortissants arabes. Tous ces exemples prouvent qu'Israël est déterminé à annexer les territoires arabes en invoquant de faibles prétextes qui sont contraires à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux droits de l'homme.

M. Al-Haddad (Yémen), vice-président, prend la présidence.

289. Il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies d'appuyer l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, sa lutte visant à réaliser les droits inaliénables du peuple palestinien et de rejeter toute solution partielle visant à liquider le problème de Palestine.

290. Il est du devoir du Conseil de sécurité de prendre des mesures en vertu du Chapitre VII de la Charte contre Israël étant donné que cet Etat continue de faire fi des principes de la Charte et des résolutions de l'Organisation mondiale et qu'il continue également ses attaques contre les pays arabes et le peuple de Palestine.

291. Israël mène une politique de génocide contre le peuple palestinien, ainsi qu'il ressort de ses agressions quotidiennes contre la souveraineté du Liban. Cette politique qui s'est intensifiée à la suite des accords de Camp David a pour objet de créer le chaos au Liban du Sud et de détruire l'esprit de résistance du peuple palestinien. Elle représente aussi une guerre de destruction et de génocide contre le peuple frère du Liban et vise à créer une scission entre le peuple du Liban et le peuple palestinien. Nous rendons hommage au courage du peuple libanais et à l'endurance du peuple palestinien face aux attaques quotidiennes pour lesquelles Israël utilise les armes les plus modernes qu'il reçoit des Etats-Unis. Il est donc de notre devoir d'appuyer les efforts du peuple du Liban visant à protéger sa souveraineté. Le peuple palestinien victime de cette campagne de génocide est en droit de recevoir notre appui politique et matériel.

292. Le dialogue Nord-Sud progresse à un rythme fort lent, alors que des changements s'imposent pour faire face aux problèmes économiques mondiaux. Les disparités de revenus et de niveaux de vie qui séparent les pays développés et les pays en développement ne font que s'accroître. L'anarchie du système économique mondial, la dislocation des systèmes financier et commercial contrôlés par les puissances occidentales depuis la deuxième guerre mondiale est quasi complète. Ce chaos dont nous sommes les témoins a des répercussions avant tout sur la vie des pays en développement et sur leurs peuples. Les dégâts subis par l'ancien ordre économique sont irréparables et toute tentative visant à le colmater ne fera que prolonger la souffrance des peuples des pays en développement. L'interdépendance pour tous les aspects de la vie est un fait et la résistance préméditée à l'acceptation de cette situation ne fait que nourrir les flammes et empêche l'établissement d'un nouvel ordre économique international fondé sur la justice pour tous.

293. Le déséquilibre de la balance des paiements des pays en développement a son origine dans les problèmes structurels, la récession et la forte inflation dans les pays déve-

loppés. Des mesures protectionnistes, toujours plus fortes, prises par les pays développés ces dernières années contre les pays en développement entravent la croissance industrielle de ces derniers et ont des répercussions graves sur leur balance des paiements. L'inflation dans les pays développés a dépassé l'expression en deux chiffres et s'est infiltrée dans les pays en développement. Le prix des produits manufacturés importés par les pays en développement augmentent automatiquement en fonction des taux d'inflation monétaire des pays exportateurs alors que le prix des matières premières n'augmente que lentement ou reste stagnant. Les pays en développement ont besoin d'une assistance économique urgente pour sortir de la stagnation et pour résoudre leurs problèmes économiques.

294. La sixième Conférence des non-alignés, tenue à La Havane, qui a établi des indicatifs politiques pour le renforcement de la coopération mutuelle entre pays en développement et pour entamer des négociations internationales dans le cadre des Nations Unies en vue de faire face à tous les problèmes économiques, représente une étape majeure. Les pays développés devraient faire preuve d'une souplesse et d'une coopération suffisante pour faire aboutir cette initiative. Comme cela représente une issue à notre situation difficile, nous aimerions que les négociations entre pays développés et pays en développement se concentrent désormais sur cette initiative. Cependant, si celle-ci restait sans suite, les intérêts de beaucoup de pays en développement en souffriraient étant donné la pénurie de leurs ressources. Il est de l'intérêt de tous d'alléger leur fardeau et d'aider les pays en développement avant qu'ils ne s'effondrent. Si nous parlons d'interdépendance et de nouvel ordre économique international, alors il faut être sérieux et faire suivre nos paroles par des actes.

295. Le Koweït fait tout ce qu'il peut, seul ou en collaboration avec d'autres pays en développement exportateurs de pétrole, pour aider les pays en développement et s'efforce d'accroître sa coopération et ses investissements dans ces pays. Les autres pays en développement devraient créer un meilleur climat d'investissement dans le cadre de politiques nationales. Ces investissements doivent pouvoir reposer sur des garanties satisfaisantes et un traitement préférentiel de façon à encourager l'autosuffisance des pays en développement.

296. Le défi auquel nous faisons face est d'éliminer les obstacles à une utilisation ordonnée des ressources mondiales dans l'intérêt des générations présentes et futures. Cela ne peut se faire que dans le cadre du nouvel ordre économique international. Le nouvel ordre vise à inaugurer une ère nouvelle dans le système international où la souveraineté des pays en développement signifie enfin plus que la seule indépendance politique. Le nouvel ordre donne pour la première fois aux pays en développement une meilleure chance d'accroître leur part de la richesse mondiale. Le but ultime est de permettre au commun des mortels de sortir de sa misère, de jouir des droits fondamentaux de l'homme et, en fin de compte, d'entrer dans le courant principal des civilisations humaines. Le nouvel ordre sera caractérisé par des relations plus équitables au sein du système international, contribuant ainsi à la paix, à la sécurité et à la justice pour l'humanité tout entière. Chercher à arrêter cette évolution importante imposée par le cours de l'histoire serait une tentative impossible.

297. *M. TSERING (Bhoutan) [interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter

par votre intermédiaire à tous les représentants les meilleurs vœux de Sa Majesté Jigme Singye Wangchuck, roi du Bhoutan, pour le succès de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale dans ses efforts tendant à promouvoir la paix et la stabilité internationales et le bien-être économique de tous les peuples.

298. Au nom de la délégation du Royaume du Bhoutan, je tiens à féliciter cordialement M. Salim à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Cette élection est non seulement un hommage bien mérité qui lui est rendu, mais également un hommage rendu à la République-Unie de Tanzanie et au continent africain.

299. Je voudrais exprimer également l'appréciation de ma délégation au Président sortant, M. Liévano, de la Colombie, pour la compétence avec laquelle il a guidé nos travaux au cours de la trente-troisième session.

300. Lors de cette trente-quatrième session, nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à Sainte-Lucie, le dernier Membre, venu des Caraïbes et de la région de l'Amérique latine. La venue de Sainte-Lucie accroît l'universalité de notre organisation. Nous croyons que c'est la validité des principes et des objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies qui a fait que le nombre de nos Membres augmente d'année en année et qui a mis fin à l'ère du colonialisme. Parmi les nombreux succès tangibles de l'Organisation des Nations Unies, les efforts du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux constitueront un chapitre important.

301. Nous voulons exprimer notre appréciation à M. Waldheim, secrétaire général, pour le dynamisme et la fidélité avec lesquels il dirige notre organisation et pour les initiatives utiles qu'il a prises pour rendre l'Organisation des Nations Unies plus efficace. Nous appuyons les suggestions du Secrétaire général tendant à l'amélioration du travail de l'Organisation [A/34/320] et sommes d'accord avec lui pour reconnaître qu'un système parfaitement logique et fonctionnel sur le plan institutionnel n'est probablement pas à notre portée et que nous devons faire en sorte que celui qui existe fonctionne mieux.

302. Le Royaume du Bhoutan souscrit aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et à ceux du mouvement non aligné. Nous sommes totalement attachés à l'élimination du colonialisme, du néo-colonialisme, de l'impérialisme, du racisme, de l'*apartheid*, des politiques de puissance et de toutes les manifestations de l'occupation, de la domination et de l'hégémonie étrangères. Nous croyons que la quintessence de l'Organisation des Nations Unies et du mouvement non aligné consiste à sauvegarder le droit de chaque pays à l'indépendance et à l'autodétermination, de façon à permettre à chaque pays et peuple de choisir librement son propre destin, sans ingérence extérieure, sans pressions et sans menaces d'aucune sorte. Nous cherchons la possibilité, en tant que peuple libre, de construire un ordre mondial basé sur la justice, l'égalité souveraine, la coexistence pacifique et la coopération mutuellement avantageuse.

303. Dans cet esprit, le Bhoutan contribue à la promotion de conditions pacifiques dans chaque région ou sous-région du monde. Dans notre propre région, les pays de l'Asie du Sud, et notamment l'Inde, ont pris l'initiative encourageante d'établir la coopération et la compréhension sur la base des principes de la coexistence pacifique et de l'éga-

lité souveraine. Cela a permis aux pays de notre sous-région de résoudre certains des grands problèmes qui s'opposaient à l'établissement de relations plus étroites dans un climat de confiance.

304. La communauté internationale, une fois encore, voit son attention retenue par la menace sérieuse à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est. Les événements dans cette région remettent en cause les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Ils ont également entraîné des souffrances humaines tragiques. Au Bhoutan, pays bouddhiste, nous observons ces problèmes humanitaires avec tristesse et compassion. Nous louons les efforts du Secrétaire général et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés visant à soulager les souffrances de ce peuple désespéré.

305. Récemment, à La Havane, Sa Majesté Jigme Singye Wangchuck, roi du Bhoutan, prenant la parole devant les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, a déclaré :

“Nous sommes préoccupés par les tensions et les conflits croissants en Asie du Sud-Est qui mettent en danger la paix et la stabilité de la région. Nous sommes fermement convaincus que l'intervention dans les affaires intérieures des Etats ne peut se justifier en aucune circonstance, car elle va à l'encontre du droit inaliénable et souverain de tout Etat de déterminer son propre système social, économique et politique, et de gérer ses propres affaires.

“De plus, étant donné que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats est au cœur même du non-alignement, toute ingérence de cette sorte serait d'autant plus répréhensible si elle était commise par un membre de notre mouvement. Nous espérons que les aspirations des pays de la région à la paix et à la stabilité seront réalisées sur la base des principes du non-alignement, du respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, du non-recours à la force et de la non-agression.”

306. La situation politique et économique mondiale actuelle montre clairement qu'aucun effort de relâchement des tensions ne peut aboutir au succès si l'on poursuit une politique d'équilibre de la puissance et des sphères d'influence. Une telle politique n'a fait qu'instaurer la course aux armements entre les blocs de puissance et accru la menace actuelle à la paix et à la sécurité internationales. Il est urgent de trouver les voies et moyens d'établir une sécurité durable pour tous les Etats sans exception. Dans cette perspective nous accueillons favorablement la signature entre les Etats-Unis et l'Union soviétique de l'accord résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques. Nous espérons qu'il conduira à une troisième série de négociations et qu'il encouragera aussi d'autres mesures de désarmement véritable.

307. Les événements de la région du Moyen-Orient continuent de représenter une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales. Une solution complète et durable menant à la paix continue d'échapper aux parties concernées. Les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ne sont toujours pas mises en œuvre. Le Liban continue de souffrir de la violation fréquente de son intégrité territoriale. Nous avons appuyé toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies sur les problèmes du Moyen-Orient dans l'espoir qu'il en serait tenu compte dans toute négociation sérieuse.

308. Tout en respectant le droit de tous les Etats de conclure des accords dans l'exercice de leurs droits souverains inaliénables, nous pensons que les droits et les aspirations d'autres peuples ou Etats ne doivent pas être mis en danger dans ce processus. A notre avis, le problème de Palestine demeure au cœur même de la situation au Moyen-Orient. Si l'on veut parvenir à une solution globale et permanente du problème, toutes les parties concernées doivent participer aux négociations. Nous appuyons pleinement les droits du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à créer un Etat indépendant. En même temps, nous respectons le droit de tous les Etats de la région de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

309. La Charte des Nations Unies proclame la "foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine", mais le régime d'*apartheid* de Pretoria continue de se moquer de toutes les résolutions des Nations Unies qui encouragent cet engagement. L'Organisation des Nations Unies doit faire des efforts consistants et concertés pour éliminer les pratiques odieuses de l'*apartheid*. Les programmes définis dans la résolution 33/183 adoptée par l'Assemblée générale doivent être mis en œuvre par tous, y compris les sociétés transnationales.

310. En Namibie, les droits de la population à l'autodétermination lui sont encore refusés en dépit des efforts de tous les intéressés. Dans ces circonstances, nous devons empêcher que la bantoustanisatation ne se poursuive dans la région et respecter les résolutions de l'Assemblée générale en reconnaissant la SWAPO comme seul représentant légitime du peuple de Namibie.

311. La situation au Zimbabwe n'est guère meilleure, mais nous espérons que les négociations de paix actuelles aboutiront à la création d'un gouvernement par la majorité acceptable, ainsi qu'à l'instauration de la paix pour le peuple du Zimbabwe dans un avenir proche.

312. Je partage le point de vue de plusieurs délégations qui estiment que l'économie mondiale continue de connaître des crises sérieuses. Ces crises sont les symptômes de déséquilibres structurels sous-jacents inhérents à nos relations économiques globales.

313. Les développements économiques qui ont suivi la seconde guerre mondiale ont été marqués par un progrès rapide des économies des pays développés. Privés de capitaux et de connaissances techniques et souffrant des héritages coloniaux du passé, les pays en développement ont à peine réussi à sortir des problèmes sérieux du sous-développement. Le résultat en a été une polarisation accrue entre les pays riches développés et les pays pauvres en développement. Ces déséquilibres fondamentaux ne peuvent être éliminés sans une profonde restructuration du système économique global. Il semble encore plus vrai aujourd'hui qu'il ne peut y avoir de paix réelle ou durable à moins qu'un développement global de tous les pays ne crée les conditions nécessaires au bien-être de tous les peuples.

314. Les négociations entre le Nord et le Sud ont apporté des résultats limités. Nous réalisons à présent que les efforts visant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international ne se font pas aussi rapidement que prévu. Le manque de volonté, en particulier des pays riches, de faire face ensemble au problème ressort clairement des résultats de la cinquième session de la CNUCED, tenue à Manille, et des récentes réunions du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale et de

celles du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement.

315. Actuellement, l'économie des pays tant développés qu'en développement est marquée par une inflation croissante, l'accélération du chômage et une réduction marquée de la croissance économique. Nous croyons que le progrès économique partout dans le monde exige davantage de ressources et une répartition plus équitable de ces ressources aux niveaux national et international. Nous savons tous que les disparités croissantes entre pays riches et pays pauvres ne peuvent pas être réduites, et que la justice, l'égalité, et l'indépendance authentique de tous les pays ne peuvent pas être assurées sans une restructuration fondamentale des relations économiques internationales. Si des mesures appropriées ne sont pas prises immédiatement, les économies des pays en développement continueront de s'affaiblir à un rythme encore plus rapide que par le passé.

316. Cette situation déjà complexe est aggravée encore par les problèmes énergétiques actuels. L'ombre qui menace l'économie des pays en développement non producteurs de pétrole est le signe avant-coureur d'un avenir encore plus sombre.

317. La situation est au pire pour les pays les moins développés et les pays en développement sans littoral qui doivent faire face à des coûts de transport accrus ainsi qu'à l'inflation qui frappe leurs importations. Le problème est d'autant plus difficile que l'inflation et l'instabilité des taux de change ont d'ores et déjà érodé la valeur de l'assistance multilatérale et bilatérale qu'ils reçoivent. Il y a cependant une lueur d'espoir dans la décision prise à la cinquième session de la CNUCED, tenue à Manille²¹, de lancer un programme d'action immédiate complet et considérablement étendu en faveur des pays les moins développés. La communauté internationale devra trouver les voies et moyens permettant d'appliquer le programme d'action de façon à aider les pays en développement les plus désavantagés géographiquement et les plus sérieusement touchés.

318. Le Royaume du Bhoutan est un pays sans littoral. Dans nos efforts de développement économique, les facilités de commerce et de transit sont vitales pour le bien-être de notre peuple et le succès de nos programmes de développement. Heureusement, nous avons reçu jusqu'à présent une grande assistance à cet égard de la part de notre voisin, l'Inde, qui a fait preuve de beaucoup de compréhension. L'importance de ces facilités de transit pour nous ne saurait être surestimée cependant. Nous espérons que ce problème propre à tous les pays sans littoral sera examiné avec sympathie par la communauté internationale tout entière.

M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.

319. Au Bhoutan, comme ailleurs durant cette année internationale de l'enfant, le bien-être des jeunes retient particulièrement notre attention. Notre espoir pour l'avenir repose sur notre engagement à améliorer le sort de nos enfants. Sous la direction de Sa Majesté le Roi, la commission nationale du Bhoutan a dressé un plan d'action. En appliquant ce programme hautement prioritaire, nous espérons faire en sorte que les jeunes générations soient en mesure de concrétiser leur potentiel de vie riche et bien remplie.

²¹ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session, vol. I : Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A, résolution 122 (V).

320. Notre objectif est de nous suffire à nous-mêmes, tout en assumant nos responsabilités pour le bien-être de notre peuple. En traitant des questions nationales et internationales, nous fondons nos relations avec tous les pays sur le respect mutuel, quelles que soient nos divergences de vues. Nous croyons à la coexistence pacifique, à la promotion d'une coopération bénéfique renforcée fondée sur les principes de l'égalité souveraine, du respect de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Nous nous écartons de la concurrence destructrice en faveur de la coopération productive. Enfin, nous nous opposons à l'injustice en faveur de la création d'un ordre mondial nouveau, plus juste et plus équitable, afin que les peuples du monde puissent vivre ensemble dans la paix et la prospérité.

321. M. CHAKULYA (Zambie) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je voudrais en tout premier lieu rendre hommage à la mémoire du président Agostinho Neto, de la République populaire de l'Angola, dont le décès prématuré a privé l'Afrique et le monde d'un homme d'Etat éminent et d'un valeureux combattant pour la liberté. Le défunt président Agostinho Neto, et le parti des travailleurs MPLA²² qu'il a conduit, ont travaillé étroitement avec notre parti, le *United National Independence Party*, au cours de la longue lutte pour l'indépendance de l'Angola. La coopération étroite entre les deux partis et les gouvernements de l'Angola et de la Zambie s'est poursuivie jusqu'à ce jour. Le défunt dirigeant angolais était un révolutionnaire inlassable et désintéressé, qui avait lutté côte à côte avec les combattants du MPLA. Son action devrait être une source d'inspiration pour nous tous. En fait, le président Neto était un homme de principes, qui mettait en pratique ce qu'il prêchait. Le parti, le gouvernement et le peuple de la Zambie, qui étaient représentés à ses funérailles par le président Kaunda, s'associent à nos frères et à nos sœurs pour pleurer la perte de ce grand homme.

322. Au nom de la délégation zambienne, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre élection combien méritée à la haute fonction de président de l'Assemblée générale. L'Afrique est fière de vous. Vous êtes un fils éminent de ce continent. Vous avez gagné la place que vous occupez dans les instances internationales grâce à votre habileté diplomatique, à votre humilité, à votre sincérité politique et à votre intelligence. Point n'est besoin d'évoquer ici les relations fraternelles bien connues qui existent entre votre pays, la République-Unie de Tanzanie, et le mien, la Zambie, ni, en vérité, nos efforts communs aux côtés des autres Etats de la ligne de front dans la lutte pour la libération de nos frères et sœurs opprimés de l'Afrique australe.

323. Je tiens également à saisir cette occasion pour rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, qui a présidé avec dévouement et compétence la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

324. Le Secrétaire général de notre organisation, M. Kurt Waldheim, a continué d'exercer ses fonctions avec une détermination et une habileté diplomatique caractéristiques. Ma délégation lui adresse ses meilleurs vœux pour le succès de ses efforts visant à faire régner l'entente et la paix parmi les nations du monde.

325. Permettez-moi également, par la même occasion, de féliciter Sainte-Lucie, ce pays frère du Commonwealth, pour son admission à l'Organisation des Nations Unies.

Avec l'admission du cent cinquante-deuxième Membre, l'organisation des Nations Unies s'est encore plus rapprochée de l'objectif de l'universalité.

326. Votre présidence, Monsieur le Président, se situe au seuil d'une ère nouvelle, à l'aube de la décennie des années 80. Au cours de la décennie qui prend fin cette année, l'Organisation des Nations Unies a continué de s'attaquer aux problèmes aux multiples aspects en vue de la solution desquels elle a été fondée. L'Organisation a hérité de quelques-uns d'entre eux dès sa fondation, tandis que d'autres ont été portés devant elle au cours des années récentes.

327. Il n'est pas douteux que des progrès significatifs ont été accomplis dans un certain nombre de domaines, mais bien des problèmes vont passer encore à l'ordre du jour de la prochaine décennie. Le défi de la prochaine décennie pour l'Organisation des Nations Unies est de régler avec succès les problèmes aux multiples aspects que nous retrouvons régulièrement dans notre ordre du jour.

328. En faisant face à ces problèmes anciens, il est nécessaire d'innover et de faire preuve d'un esprit nouveau, que ce soit dans les secteurs politique, économique, social, culturel ou humanitaire. En l'absence de la volonté nécessaire d'agir, seul le pessimisme l'emportera. Décidons donc de faire de la prochaine décennie une ère de plus grande coopération et d'entente dans la recherche de solutions aux problèmes qui affligent l'humanité.

329. Cette session de l'Assemblée générale se déroule trois semaines après la sixième Conférence historique des pays non alignés, tenue à La Havane. Nous pouvons à juste titre être inspirés par la détermination manifeste des pays non alignés de continuer à apporter une contribution positive et décisive à la recherche d'un nouvel ordre mondial fondé sur les principes de l'équité et de la justice. Les déclarations finales adoptées par la Conférence des pays non alignés [A/34/542, annexes I et II] reflètent avec précision la situation contemporaine dans son ensemble. La Zambie s'enorgueillit d'appartenir au mouvement non aligné qui, nous en sommes certains, demeurera une force dynamique et indispensable des relations internationales. L'accroissement rapide des membres du mouvement reflète la reconnaissance universelle de la validité de ses principes et de ses objectifs.

330. Monsieur le Président, dans votre déclaration liminaire [1^{re} séance], vous avez brossé un tableau fort clair de la situation économique à laquelle le monde fait face actuellement. La situation économique mondiale continue d'être caractérisée par la prédominance de la pauvreté, de la faim, de la maladie et de l'analphabétisme dans la plupart des pays en développement, d'une part, et par un sentiment d'incertitude dans le monde développé, d'autre part. En outre, on constate une tendance vers une inégalité croissante qui continue de caractériser les relations économiques internationales. Ma délégation partage pleinement le sentiment de déception causé par la détérioration continue de la situation économique internationale. Un nouveau chapitre doit être ouvert pour envisager sous l'angle de la réalité les principaux problèmes non résolus qui figurent à l'ordre du jour du nouvel ordre économique international.

331. La communauté internationale se trouve à la croisée des chemins dans les domaines du développement et des relations économiques internationales. Il est manifeste qu'en dépit des efforts passés presque chaque question de notre ordre du jour touchant aux relations économiques constitue un problème particulier. Ces questions comprennent notamment les termes de l'échange, les prix des matières pre-

²² Movimento Popular de Libertação de Angola.

nières ou des produits de base, l'afflux des ressources et le service de la dette, le transfert des techniques, l'industrialisation des pays en développement, l'alimentation et l'énergie, le code de conduite des sociétés transnationales, ainsi que le problème de l'autosuffisance collective. En outre, une inflation croissante, le chômage, le coût élevé de l'énergie continuent de menacer nos économies et d'en retarder ainsi le développement.

332. Le dialogue Nord-Sud, lancé il y a quelque cinq ans, n'a guère abouti à des résultats tangibles. Jusqu'à présent, plusieurs grandes conférences mondiales se sont tenues dont le seul objectif était d'élaborer un mécanisme plus approprié sur lequel seraient fondées les relations internationales. Malheureusement, les progrès à cet égard ont été décevants.

333. Nous, en Zambie, nous rendons bien compte que les objectifs du développement de la coopération économique exigent un effort collectif. Toutes les nations doivent faire une contribution utile à cet effort commun. L'élimination de la pauvreté et des autres injustices économiques constitue un problème moral qui concerne toutes les nations, indépendamment de la cause profonde des maux en question.

334. Certains Etats, tels que les pays industrialisés, jouissent d'une position prédominante dans le commerce international, la finance et la production industrielle. Ces pays ont l'obligation de se montrer plus généreux lors des négociations à venir sur les problèmes spécifiques relatifs au nouvel ordre économique.

335. Ce que je viens de dire devrait être à la base des négociations, qu'elles aient lieu au Comité plénier, à la CNUCED, à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement ou au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement. Si quelques progrès ont été enregistrés sur des questions telles que le Fonds commun et la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée, il est regrettable que diverses questions à l'ordre du jour des négociations Nord-Sud demeurent dans l'impasse.

336. Pour notre part, nous accordons une priorité élevée à ces programmes et projets visant à parvenir à une condition d'autosuffisance et à créer une coopération mutuelle avec les autres pays en développement dans les divers domaines d'intérêt commun, y compris les zones critiques du commerce, des transports et des communications.

337. Je voudrais signaler que nos efforts visant à réaliser notre potentiel économique sont entravés, entre autres, par des forces extérieures défavorables, notamment la guerre et les conflits en Afrique australe, notre situation géographique en tant que pays sans littoral et le déclin relatif des prix des produits de base, en plus de la situation économique mondiale précaire. Le rapport du Secrétaire général sur l'assistance à la Zambie [A/34/556], qui doit être examiné à la présente session, est un catalogue des formidables défis que nous affrontons.

338. La question des droits de l'homme a toujours été considérée comme très importante en Zambie. Nous n'avons pas hésité à nous faire entendre chaque fois qu'il y a eu des preuves de violations des droits de l'homme. Cela est conforme à notre philosophie nationale d'humanisme qui proclame le respect de l'homme et de la vie humaine. A cet égard, nous nous félicitons de la préoccupation universelle croissante pour les droits de l'homme.

339. La Zambie continue à s'inquiéter sérieusement de la situation au Moyen-Orient. La situation dans cette région explosive est extrêmement grave. Il a été prouvé sans l'ombre d'un doute que la politique néfaste de colonisation des territoires arabes occupés est synonyme de colonisation, d'agrandissement impérialiste et d'expansionnisme. Israël n'a pas le droit d'occuper les terres arabes sur la rive occidentale, à Gaza et sur les hauteurs de Golan.

340. Comme nous l'avons toujours déclaré, le cœur du conflit du Moyen-Orient est le refus des droits inaliénables au peuple palestinien. Il est indiscutable que les Palestiniens ont droit à un Etat propre et à la réalisation complète de leur autodétermination et de leur indépendance. En fait, il est ironique que les Juifs, victimes de l'holocauste en Europe au cours de la seconde guerre mondiale, déchaînent aujourd'hui un holocauste contre les Palestiniens. En outre, Israël s'est allié aux régimes des minorités racistes d'Afrique australe et est devenu une source principale d'armements pour ces régimes, qui les utilisent dans leur répression de la majorité noire et pour commettre des actes d'agression contre les Etats de première ligne, y compris mon propre pays, la Zambie.

341. Dans l'intérêt de la paix au Moyen-Orient, Israël devrait se retirer immédiatement de tous les territoires arabes occupés par la force depuis 1967. Il est inadmissible, en droit international, de s'emparer par la force de territoires étrangers. Israël doit coopérer avec l'Organisation des Nations Unies dans la mise en œuvre des résolutions pertinentes de cette assemblée et du Conseil de sécurité qui fournissent un cadre réaliste pour établir une paix juste et durable au Moyen-Orient. Israël devrait également démanteler de toute urgence les colonies juives qu'il a établies sur les terres arabes.

342. En outre, la situation au Moyen-Orient ne saurait être réglée si le peuple de Palestine, par l'intermédiaire de l'OLP, son seul représentant légitime, est exclu du processus de paix. En faisant cela, on irait au-devant d'une nouvelle déception.

343. En mai dernier, tous les pays épris de paix ont été heureux de constater une tendance positive vers la paix à Chypre. On a beaucoup espéré lorsqu'on a appris que les pourparlers intercommunautaires, présidés par le Secrétaire général des Nations Unies, avaient abouti à un plan de règlement. Cependant, l'absence de progrès sur les questions non encore réglées indique un recul. Dans une situation de conflit, l'absence de progrès mène à la détérioration. Dans le cas de Chypre, la détérioration d'une situation déjà tendue pourrait avoir des conséquences graves pour l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'île.

344. La Zambie demande instamment aux parties au différend de redoubler d'efforts pour régler le problème de Chypre. L'indépendance de Chypre et son non-alignement ne sauraient être compromis. En outre, le problème de Chypre a des incidences qui vont au-delà des frontières de cette île. Je voudrais lancer un appel en faveur d'une adhésion stricte aux principes de la non-ingérence dans les affaires intérieures de Chypre.

345. Mon gouvernement s'inquiète également de la situation en Asie du Sud-Est. Les peuples de cette région ont été victimes de guerres d'agression pendant trop longtemps déjà. Nous avons exprimé notre désir de voir les nations et les peuples de l'Asie du Sud-Est vivre en paix après des décennies de guerre. A la suite de combats dans la région, les pertes en vies humaines et les souffrances sont énormes

et se poursuivent sans répit. La communauté internationale a le devoir de s'occuper du sort des êtres humains qui ont été déplacés à la suite des conflits dans cette région et ailleurs.

346. Nous exprimons l'espoir que les pays de la région pourront consacrer leurs efforts à la recherche d'une solution juste et durable du problème. Nous lançons également un appel à tous les Etats pour qu'ils s'abstiennent d'exaspérer le conflit et pour qu'ils respectent le principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres Etats, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité dans la région.

347. En ce qui concerne la Corée, je voudrais réaffirmer le ferme appui de mon gouvernement aux efforts visant à aboutir à la réunification pacifique de cette péninsule. La Zambie estime que toutes les troupes étrangères doivent être retirées de la Corée du Sud, leur présence n'étant pas favorable à la recherche d'un règlement juste et durable.

348. Mon gouvernement continue à suivre de très près les événements au Sahara occidental. Nous avons fait de notre mieux pour encourager les efforts de l'Organisation de l'unité africaine en vue de trouver un règlement juste. Nous félicitons chaleureusement le Gouvernement de la Mauritanie pour sa sage décision de renoncer à toute revendication au Sahara occidental et de retirer ses forces armées du territoire. Nous estimons que le peuple du Sahara occidental a droit à l'autodétermination et à l'indépendance véritable.

349. Ces dernières années, la communauté internationale a dirigé ses efforts vers la lutte contre le racisme et d'autres formes de préjudice à l'encontre des peuples opprimés et pour l'établissement de relations harmonieuses entre eux. C'est pour cette raison que toutes les formes de racisme institutionnalisé et d'oppression qui se manifestent dans la politique sud-africaine d'*apartheid* doivent être considérées comme des crimes contre l'humanité.

350. Tous les principes de conduite civilisée énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans les normes du droit international sont violés chaque jour en Afrique du Sud, en Namibie et en Rhodésie. La majorité dans ces pays se voit refuser ses droits fondamentaux. La cause profonde du problème est l'existence continue des régimes racistes minoritaires blancs.

351. Les ancêtres de la minorité raciste se sont établis par la force des armes et la tromperie. La minorité gouverne une majorité d'Africains par la terreur et la violence. Elle continue à maintenir par la force son règne de terreur en Afrique du Sud, en Namibie et en Rhodésie. Tout en maintenant le peuple africain en servitude, les racistes, leurs partenaires et leurs partisans pillent et exploitent les ressources naturelles et humaines abondantes des pays qu'ils occupent.

352. Comme résultat de cette situation, les peuples autochtones se trouvent dans une pauvreté et une dégradation des plus cruelles. Les Africains sont utilisés en Afrique australe comme source de main-d'œuvre à bon marché. Les régimes minoritaires racistes mettent au point de prétendus règlements internes dans l'espoir d'utiliser les Africains en tant que façade au service des racistes blancs. Cela montre l'entêtement des régimes racistes qui essaient de perpétuer leur pouvoir au détriment de la majorité noire. Cela est répugnant et inacceptable. C'est pour cette raison que les peuples opprimés luttent pour renverser le système d'oppression et pour recouvrer leur dignité et leurs droits inaliénables.

353. Les dirigeants racistes, outre les actes d'oppression auxquels ils soumettent les Africains dans les pays qu'ils

occupent, cherchent également à faire de l'Afrique du Sud un bastion sûr de l'exploitation et de l'oppression racistes en commettant des actes éhontés et meurtriers d'agression contre les Etats de première ligne de l'Angola, du Mozambique, du Botswana et de la Zambie.

354. Dans ces attaques haïssables, les forces rhodésiennes et sud-africaines assassinent des ressortissants innocents de nos pays. Elles ont également tué des milliers de réfugiés qui avaient fui la tyrannie, et auxquels nous avons permis de vivre dans nos pays pour des raisons humanitaires. Des enfants, des femmes, des vieillards et des malades dans les centres de réfugiés sont les victimes de ces soldats racistes sadiques et impitoyables. Il est encore plus tragique de voir que ces réfugiés sont poursuivis sous le prétexte de légitime défense ou d'attaques préventives de la part des racistes.

355. En attaquant les Etats de première ligne, les régimes racistes en fait violent notre souveraineté et notre intégrité territoriale. Leurs attaques sont des actes prémédités d'agression délibérée. Nous savons que leur objectif vise à déclencher une guerre internationale qui déferlerait sur toute la région.

356. Nous avons toujours déclaré — et je me permets de le répéter ici — que l'Afrique du Sud de l'*apartheid* est au cœur des problèmes de la décolonisation de la Namibie et de la Rhodésie. Il est hors de doute que la survie du système d'*apartheid* constitue un défi pour les Nations Unies et pour la civilisation. Tant que la clique au pouvoir en Afrique du Sud n'acceptera pas de vivre le présent plutôt que le passé, les victimes de l'oppression continueront à lutter pour leurs droits inaliénables. Mais l'Afrique du Sud continue d'être intransigeante et agressive. Le régime de Pretoria s'arme à un rythme sans précédent dans l'histoire.

357. Malheureusement, certains Etats Membres de notre organisation continuent de fournir au régime de Pretoria des armes et des munitions et de collaborer avec lui dans le domaine nucléaire. Ma délégation condamne vigoureusement cette collaboration, qui n'est pas seulement immorale mais qui est aussi contraire aux nombreuses résolutions des Nations Unies. Nous invitons tous les Etats à mettre fin immédiatement à toute forme de collaboration avec le régime de Pretoria, étant donné que cette collaboration est hostile au bien-être du peuple opprimé, et encourage en fait l'Afrique du Sud dans sa politique agressive contre les Etats africains souverains et indépendants.

358. A l'intérieur de l'Afrique du Sud elle-même, le régime de Pretoria élargit et nourrit même des plans haïssables de consolidation de l'*apartheid*. Au mépris de la communauté internationale, l'Afrique du Sud, le mois dernier encore, a accordé une indépendance fictive au bantoustan du Venda. Cela suit le modèle des prétendus Bophuthatswana et Transkei. L'indépendance des bantoustans n'existe que dans l'imagination des dirigeants afrikaners de Pretoria. Pour tout homme doué de raison, ces bantoustans constituent une partie intégrale du territoire sud-africain, car l'Afrique du Sud est une et indivisible. Comme si la répression exercée sur les Africains n'était pas suffisamment haïssable, les racistes de Pretoria intensifient également leurs plans visant à déplacer les Africains des terres que l'on désigne sous le nom de "zones blanches". Il y a une nouvelle guerre d'éviction en Afrique du Sud. Sur le plan interne, l'Afrique du Sud excelle également en tant qu'Etat policier où le règne du droit n'existe pas.

359. A l'aube des années 80, la communauté internationale doit élaborer de nouvelles stratégies pour mettre fin à l'*apartheid*. Tous les efforts concertés doivent être déployés pour

mettre fin à toute forme de collaboration avec le régime d'*apartheid*, dans l'intérêt de la paix. Je tiens à réaffirmer que la Zambie appuie la lutte des peuples opprimés de l'Afrique du Sud, sous la direction de son mouvement de libération nationale. J'invite instamment cette assemblée et la communauté internationale dans son ensemble à exprimer l'indignation qu'elles éprouvent pour le système d'*apartheid* de l'Afrique du Sud en apportant un appui concret à la lutte de libération. A cet égard, il est urgent que nous donnions effet aux nombreuses résolutions des Nations Unies sur l'*apartheid*. La situation en Afrique du Sud exige une action concrète plutôt que de vaines paroles.

360. Comme nous le savons, le régime de Pretoria ne se contente pas seulement de maintenir sa politique d'*apartheid* en Afrique du Sud; il est également responsable de la crise qui découle de son occupation et de la militarisation de la Namibie au mépris total des Nations Unies.

361. La question de l'indépendance de la Namibie est une question urgente. Depuis deux ans et demi, des consultations et négociations intensives et complètes ont lieu en vue d'arriver à un règlement en Namibie par des élections libres et justes sous la supervision et le contrôle des Nations Unies. A ce propos, les efforts ont émané du Conseil de sécurité qui, par sa résolution 385 (1976), a débouché sur une proposition concrète pour le règlement de la question namibienne²³. A la fois la proposition et le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur sa mise en œuvre²⁴ ont été appuyés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 435 (1978). La Namibie aujourd'hui serait au seuil de l'indépendance si la proposition présentée sur la base du Secrétaire général avait été appliquée. N'eût été l'intransigeance de l'Afrique du Sud, le Groupe d'assistance des Nations Unies pendant la période de transition serait, aujourd'hui, au travail en Namibie.

362. La paralysie qui existe maintenant dans ce domaine est due au refus du régime sud-africain d'accepter le rapport du Secrétaire général et de coopérer à son application. Une fois de plus, l'Afrique du Sud se montre intransigente et cherche à défier les Nations Unies sur la question de la Namibie, comme elle l'a fait pendant plusieurs dizaines d'années. En fait, l'Afrique du Sud agit sournoisement.

363. Ce qui est également préoccupant c'est que l'Afrique du Sud cherche à placer la communauté internationale devant un fait accompli en imposant ses fantoches de la prétendue Alliance démocratique de Turnhalle à la Namibie. A cet égard, l'Afrique du Sud a établi une assemblée nationale illégale.

364. En essayant frénétiquement d'imposer ce prétendu règlement interne en Namibie, l'Afrique du Sud intensifie sa répression brutale contre les membres de la SWAPO, qui sont harcelés, détenus, emprisonnés et torturés tous les jours. Des vingtaines de dirigeants de la SWAPO ont été emprisonnés dans l'idée de détruire l'organisation en raison de son opposition permanente aux machinations de l'Afrique du Sud.

365. L'importance de l'initiative diplomatique de ces deux dernières années et demie réside dans le fait que cette initiative a fait intervenir les cinq grandes puissances occidentales qui traditionnellement collaboraient avec l'Afrique du Sud. Ceux d'entre nous qui ont toujours demandé aux

pays occidentaux de s'abstenir de collaborer avec l'Afrique du Sud et de cesser de l'appuyer se sont félicités de cette initiative qui est un événement positif et encourageant. Nous avons pleinement coopéré avec les cinq pays occidentaux et avec le Secrétaire général pour assurer le succès de cette initiative. La SWAPO, qui est universellement reconnue comme le seul représentant légitime du peuple namibien, a été exemplaire dans sa conduite au cours des longues négociations qui ont eu lieu. La SWAPO a poursuivi les négociations et consenti des concessions importantes en dépit des provocations répétées de l'Afrique du Sud, telles que le massacre de Kassinga en Angola et plusieurs actions unilatérales du régime de Pretoria, comme la désignation du prétendu Administrateur général, l'enregistrement des électeurs et la tenue d'élections fictives en décembre de l'an dernier.

366. A notre sens, la phase des négociations est révolue. Ce qu'il faut faire maintenant c'est mettre en œuvre le rapport du Secrétaire général. Ceux qui ont lancé le plan d'indépendance de la Namibie ont, au premier chef, la responsabilité d'en assurer l'application. Ils ont le devoir d'assurer l'obéissance de l'Afrique du Sud. Ils ont la responsabilité de délivrer l'Afrique du Sud. Ils ont toujours prôné les négociations pour résoudre les problèmes de l'Afrique australe. Qu'ils prouvent maintenant l'efficacité des négociations. Ils doivent obtenir que leur méthode produise l'effet souhaité.

367. Nous ne nous sommes jamais opposés aux négociations. Les régimes minoritaires racistes de l'Afrique australe ont toujours sapé les négociations. La gageure de l'Ouest consiste maintenant, ou bien à obtenir de l'Afrique du Sud qu'elle coopère à l'application de sa proposition, ou bien à s'associer aux autres membres de la communauté internationale pour bannir le régime de Pretoria et l'obliger à se conformer aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

368. Je saisis aussi cette occasion pour mettre l'accent sur la nécessité, pour la communauté internationale, d'augmenter son appui matériel à la SWAPO, qui est le seul mouvement de libération de Namibie. L'intransigeance du régime de Pretoria, à l'évidence, laisse le peuple de Namibie entre les mains de la SWAPO sans autre option que d'intensifier sa lutte armée pour sa libération nationale. L'Afrique du Sud ne doit pas être autorisée à détruire le peuple de Namibie et la SWAPO. Le système haïssable de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud doit être déraciné. Je veux, à cette occasion, réaffirmer que la Zambie appuie pleinement la résolution 33/206 de l'Assemblée générale, qui a été adoptée à la reprise de la session, en mai cette année. Si la Namibie ne peut pas accéder à la liberté par des moyens pacifiques, elle y parviendra par la lutte armée de son peuple, appuyée par la communauté internationale dans des conditions matérielles concrètes et généreuses.

369. Le problème fondamental de la décolonisation de la Rhodésie et de sa transformation en Zimbabwe demeure toujours. A mesure que le temps passe, la situation qui va se détériorant en Rhodésie devient de plus en plus préoccupante. Le taux des pertes occasionnées par la guerre d'indépendance s'accroît d'heure en heure. Ceci vient s'ajouter aux centaines de ressortissants du Zimbabwe qui ont été assassinés par les forces rhodésiennes dans les centres de réfugiés des pays voisins de première ligne : Angola, Botswana, Mozambique et mon propre pays, la Zambie. A n'en pas douter, si la vie humaine demeure sacro-sainte, si l'on veut soulager et alléger la souffrance humaine, l'heure est venue de résoudre le problème rhodésien.

²³ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978*, document S/12636.

²⁴ *Ibid.*, *Supplément de juillet, août et septembre 1978*, document S/12827.

370. La Rhodésie est le Zimbabwe de demain. Les détracteurs de la cause du Zimbabwe ont eu l'audace de donner un sobriquet ou un surnom au Zimbabwe, mais ce n'est pas la question. Ce qui est en jeu, c'est la façon d'apporter au Zimbabwe une indépendance légale avec un véritable gouvernement élu à la majorité. Le Rhodésie d'aujourd'hui reste une colonie britannique dirigée par des colons qui sont des jusqu'au-boutistes du racisme.

371. Les événements de Rhodésie depuis la dernière session de l'Assemblée générale n'ont fait qu'aggraver la situation. Il en est ainsi parce qu'aucune tentative sérieuse n'a été faite pour prendre le problème de la décolonisation en Rhodésie à la racine. Les débats des instances internationales se sont surtout attachés à des expériences sans signification, telles que les prétendues élections d'avril qui ont fait qu'un homme noir est devenu l'homme de paille des racistes de Salisbury. La structure fondamentale de l'oppression raciste demeure intacte.

372. En dépit des procédés politiques du régime Muzorewa-Smith, aucun gouvernement au monde ne l'a reconnu. Il est certain que Muzorewa et Smith ont flatté les groupes d'oppression conservateurs du monde. Mais la raison et la sagesse l'ont emporté.

373. Des efforts concertés ont également été entrepris pour obtenir la levée unilatérale des sanctions prises contre la Rhodésie par certains pays occidentaux. Cette manigance, elle aussi, a échoué. Là encore, nous espérons que la raison l'emportera pour faire en sorte que les sanctions décrétées par le Conseil de sécurité contre la Rhodésie soient maintenues en attendant la réalisation de l'indépendance véritable.

374. Ainsi que l'Assemblée le sait peut-être, le régime rhodésien a continué de commettre des actes d'agression contre les Etats de première ligne. Les Rhodésiens ont lancé des attaques répétées et préméditées ainsi que des raids contre nous dont on résulte de lourdes pertes. Leurs tactiques grossières sont des actes de provocation pure et simple contre nous. Ce sont des actes de désespoir, car les racistes savent qu'ils ne peuvent et ne pourront gagner la guerre, en dépit de l'appui visible et occulte que leur apportent les forces impérialistes. J'en veux pour preuve l'enrôlement, dans l'armée rhodésienne, de milliers de mercenaires et la poursuite des achats, par les forces rebelles, de grandes quantités d'équipement militaire sophistiqué.

375. Le peuple du Zimbabwe n'est pas ébranlé dans sa détermination de renverser le régime d'oppression qui prévaut dans le pays. Des milliers et des milliers d'entre eux sont venus gonfler les rangs du mouvement de libération du Front patriotique. Ils portent, tous les jours, de grands coups aux forces militaires rhodésiennes démoralisées. L'impact de la guerre de libération a fait fuir des milliers de Blancs de Rhodésie.

376. Les chefs du gouvernement du Commonwealth ont retenu la gravité de la situation rhodésienne lors de leur réunion récente à Lusaka. Confrontés aux réalités de la situation, ils se sont sentis poussés à faire de leur mieux pour chercher, de toute urgence, un règlement négocié au problème du Zimbabwe, dont la base ne peut être que le transfert du pouvoir au peuple du Zimbabwe par le gouvernement réel de la majorité des Noirs et l'indépendance. Ceux qui ont prôné la levée des sanctions contre la Rhodésie du Sud et la reconnaissance du régime fantoche ont compris qu'ils marchaient sur des sables mouvants et qu'une telle méthode ne pourrait pas contribuer à la solution du problème rhodé-

sien. Au contraire, cela aggraverait la situation, entraînant des conséquences sérieuses pour la paix et la sécurité internationales.

377. Le Royaume-Uni, qui est la puissance coloniale en Rhodésie du Sud, a reconnu à la Conférence de Lusaka la nécessité d'exercer sa responsabilité constitutionnelle. Conformément à l'accord du Commonwealth sur le Zimbabwe, une conférence constitutionnelle réunissant toutes les parties au conflit rhodésien, y compris le Front patriotique, se déroule actuellement à Londres sous la présidence du Ministre des affaires étrangères britannique. Tous les gouvernements du Commonwealth espèrent que la conférence sera couronnée de succès. Si c'est le cas, la Rhodésie du Sud entrera dans une ère nouvelle à l'issue de laquelle elle deviendra l'Etat réellement indépendant du Zimbabwe, Etat reconnu par la communauté internationale.

378. La Conférence constitutionnelle sur la Rhodésie, tenue à Londres, n'aurait pas été possible sans la lutte armée effective menée par le peuple du Zimbabwe sous la conduite du Front patriotique. Cette conférence est sans aucun doute le résultat direct des sacrifices consentis par les forces du Front patriotique sur le champ de bataille. La lutte armée a engendré et créé les conditions nécessaires pour que la Conférence puisse avoir lieu. Ce qui se passe maintenant prouve que la lutte armée et les négociations ne sont pas incompatibles. Si la Conférence échouait, la guerre de libération du Zimbabwe serait intensifiée par le Front patriotique. J'invite la communauté internationale à ne pas relâcher le soutien qu'elle apporte au Front patriotique.

379. Pour terminer, je tiens à répéter que la Zambie est attachée aux nobles objectifs pour la réalisation desquels l'Organisation a été créée. Nous croyons que l'Organisation des Nations Unies constitue un cadre unique permettant d'étudier les multiples défis de notre temps, ainsi que de créer des possibilités pour l'avenir.

380. Entrons dans la prochaine décennie avec confiance. Engageons-nous dans un monde qui soit sûr et prospère pour tous. Notre génération ne peut pas décevoir les générations à venir.

381. M. DORCELY (Haïti) : Monsieur le Président, la délégation de la République d'Haïti est heureuse et fière de saluer votre élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Votre brillante intelligence, votre sens politique et votre longue expérience de l'Organisation vous ont valu l'accession à ces importantes fonctions où, sans aucun doute, vous continuerez à faire honneur non seulement à la République-Unie de Tanzanie, mais encore à l'Afrique et à la diaspora africaine.

382. Je rends hommage à M. Indalecio Liévano Aguirre, qui, à la direction des travaux de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, s'est révélé un diplomate plein de tact et dévoué à la cause de l'humanité.

383. La République d'Haïti souhaite la bienvenue à Sainte-Lucie au sein de la famille des Nations Unies. Le peuple et le Gouvernement haïtiens se réjouissent de l'admission de ce nouvel Etat et espèrent qu'il apportera sa contribution à l'idéal de solidarité et de fraternité qui forme la substance de la Charte de l'Organisation.

384. La délégation de la République d'Haïti transmet au noble et vaillant peuple du Panama, ainsi qu'à ses dirigeants, les félicitations du peuple et du Gouvernement haïtiens à l'occasion du rétablissement de la souveraineté de l'Etat de Panama sur la zone du Canal. Ce 1^{er} octobre 1979

marque un tournant réaliste dans les relations entre les Etats-Unis et les autres pays du continent latino-américain.

385. Le Gouvernement de la République d'Haïti tient, en tout premier lieu, à réaffirmer son attachement aux idéaux et principes de la Charte des Nations Unies et à renouveler sa volonté de collaborer à la solution des problèmes qui sollicitent l'intelligence, la compréhension et le dévouement des hommes responsables du devenir de l'humanité.

386. La délégation haïtienne se félicite de participer aux travaux de cette trente-quatrième session car, quelle que soit la conclusion de nos débats, il est réconfortant que des représentants qualifiés et légitimes des peuples du monde entier, en dépit de la diversité de leurs situations et malgré leurs divergences d'opinions, recourent à ce forum pour exposer leurs points de vue et soumettre, dans un esprit de conciliation, des projets de solution aux problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales.

387. C'est l'occasion pour nous de féliciter vivement le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et ses éminents collaborateurs, ainsi que tous ceux-là qui, à des titres divers, ont contribué à maintenir vivantes l'Organisation et ses institutions spécialisées et à préparer les travaux de cette trente-quatrième session de l'Assemblée générale.

388. Avant que l'Année internationale de l'enfant ne s'achève, la délégation de la République d'Haïti voudrait attirer l'attention de l'Assemblée sur le sort des enfants du tiers monde : 60 p. 100 d'entre eux souffrent de la faim et deux sur trois en meurent, tandis que bon nombre des survivants restent diminués toute leur vie.

389. Les statistiques révèlent en outre que 25 000 enfants des pays en développement deviennent aveugles en raison des carences en vitamine A; que, faute de vaccins, 5 millions d'enfants meurent de la diphtérie, du tétanos, de la poliomyélite, de la tuberculose et d'autres maladies; que 350 millions d'enfants ne disposent d'aucun service en matière d'éducation.

390. Si l'on ajoute à ce tableau déjà sombre le nombre des enfants victimes de l'*apartheid* et du trafic d'adoptions, la situation de l'enfance nécessiteuse des pays du tiers monde est tout simplement dramatique.

391. Certes, le FISE a fait des efforts louables en vulgarisant les techniques de planning familial, de surveillance prénatale, de nutrition, de vaccination et de prévention, d'hygiène et d'amélioration de l'environnement. Mais la tâche des responsables gouvernementaux à l'égard des enfants reste à accomplir. La préparation de l'avenir est fonction de la protection et de l'éducation des enfants d'aujourd'hui qui deviendront les hommes et les femmes de demain.

392. Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance des soins à accorder à l'enfant; il suffit de rappeler que le comportement des adultes est la conséquence directe des phénomènes biologiques, psychologiques et sociaux qui ont marqué les premières étapes de leur existence. L'Assemblée générale, en cette trente-quatrième session, aura-t-elle la sagesse de recommander que soient renforcées l'action du FISE et celle des organisations privées qui se consacrent au sort de l'enfance nécessiteuse dans le noble souci de préserver l'avenir ?

393. La République d'Haïti est préoccupée par la grave crise qui affecte sérieusement l'économie mondiale. Les taux d'inflation et de chômage enregistrés çà et là à travers le monde menacent la stabilité des institutions qui, de

1955 à 1970, ont assuré une expansion inespérée de l'économie occidentale.

394. Mais s'est-on donné la peine de rechercher les causes profondes de cette crise dont on attribue la responsabilité intégrale aux pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole ? A-t-on pensé au mode de vie et de production des pays occidentaux, basé sur la libre exploitation des richesses du tiers monde sans prévoir que ce dernier revendiquerait un jour la souveraineté et le contrôle effectif sur ses ressources naturelles ? Aurait-on oublié l'entêtement à maintenir le système financier international mis en place par les accords de Bretton Woods²⁵, alors qu'il fallait y introduire au moment voulu des changements pour l'adapter à l'évolution économique mondiale ?

395. L'une des grandes tâches de notre temps consiste à surmonter cette crise économique en rendant plus conscientes la solidarité des hommes et l'interdépendance des nations dans le cadre de la justice sociale internationale que doit instaurer le nouvel ordre économique mondial.

396. La République d'Haïti, fondée sur la liberté et la dignité de l'homme, à partir d'une révolution d'esclaves noirs, a toujours été à l'avant-garde des droits fondamentaux de la personne humaine. Son existence même est l'expression de ces droits, dont les diverses composantes sont tour à tour privilégiées suivant les étapes de l'évolution nationale.

397. Aujourd'hui, la République d'Haïti accorde la priorité aux droits économiques et sociaux, tels que définis par Son Excellence Jean-Claude Duvalier, président à vie de la République :

«Ce qui constitue les droits de l'homme haïtien, ses privilèges essentiels et légitimes, est le droit de se nourrir, le droit de se vêtir, le droit de se loger, le droit de s'éduquer, bref, le droit de vivre décemment».

398. Dans le cadre des contraintes actuelles des relations économiques internationales, le président Jean-Claude Duvalier a entrepris un vaste programme de réformes portant sur la fiscalité, l'administration, l'organisation des communautés rurales, l'éducation et la santé, en vue d'élever le niveau de vie des masses rurales et urbaines.

399. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les relations internationales étaient réduites à un duel entre l'Ouest et l'Est. La conscience de l'humanité était ramenée à un manichéisme simpliste et sans nuance. L'étincelle qui jaillit en avril 1955 à la Conférence des pays d'Afrique et d'Asie, à Bandoung, ne fut pas assez puissante pour éclairer la voie des peuples nouvellement indépendants, qui furent vite embrigadés dans l'un ou l'autre camp.

M. Al-Haddad (Yémen), vice-président, prend la présidence.

400. Déchirés et faibles, dépendants technologiquement et économiquement, les Etats du tiers monde se contentaient d'être les objets de l'histoire, dans le cadre d'un conflit qui n'était pas étranger à la volonté hégémonique des puissances qui croyaient représenter la conscience universelle. Mais peu à peu renaissait l'esprit de Bandoung, qui finit par s'affirmer dans la formation du Groupe des Soixante-Dix-Sept, annonciateur du dialogue Nord-Sud, lequel se substitua à l'affrontement idéologique.

²⁵ Adoptés à la Conférence financière et monétaire des Nations Unies, tenue à Bretton Woods, New Hampshire, du 1^{er} au 22 juillet 1944. Pour le texte des accords, voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2, p. 39.

401. Le nouvel axe des relations internationales consacré par les constellations politiques — pays industrialisés et pays économiquement en retard — représente une conquête historique des peuples du tiers monde qui ont découvert enfin l'identité de leurs intérêts et de leurs problèmes. Cependant, à l'occasion de certaines assises internationales récentes, une tendance à un retour à l'ancien schéma s'est manifestée. Il importe que les peuples qui ont connu la domination coloniale se souviennent de la tactique "diviser pour régner", qu'ils se rappellent les guerres localisées par peuples interposés.

402. Certes, la diversité des situations peut entraîner des brèches dans la solidarité du tiers monde — telle celle observée à l'occasion des discussions sur les problèmes énergétiques. Cependant, la référence à ce bien commun qui consiste à devenir et rester sujet de l'histoire doit permettre de distinguer l'essentiel de l'accessoire pour transcender de tels incidents de parcours. Même si le déficit des pays pauvres, en raison de la hausse du prix du pétrole, atteindra 40 milliards de dollars à la fin de 1979 et même si les pétrodollars ne sont pas investis dans les pays en développement, les nations du tiers monde doivent veiller à ce que leurs intérêts financiers ne l'emportent pas sur leur solidarité. D'ailleurs, il suffit que les pays exportateurs de pétrole adoptent une politique de prix sélectif selon les destinataires pour colmater la brèche par où veulent passer les tenants du néo-colonialisme pour jeter la confusion et engendrer la désunion dans les rangs du tiers monde.

403. En tout état de cause, le Gouvernement de la République d'Haïti lance un pressant appel à tous les gouvernements des Etats du tiers monde pour renforcer leur solidarité autour d'une idéologie comme qui soit l'expression originale des aspirations de nos peuples, tendus vers la conquête du contrôle effectif de leurs ressources naturelles et du droit de choisir librement et souverainement leurs institutions politiques, économiques et sociales. S'il devait en être autrement, le tiers monde ne cessera jamais d'être un terrain d'affrontement, sans valeur propre, sans force créatrice, destiné à subir passivement les influences contradictoires qui l'ont "balkanisé" culturellement, politiquement et économiquement.

404. Si la diversité des peuples est un fait indéniable, découlant de l'évolution historique et de la civilisation particulière de chaque communauté nationale, l'unité des hommes n'en est pas moins certaine que leurs aspirations à la liberté, à la paix, à la justice et au bien-être.

405. Pour des esprits libérés, il existe donc des valeurs sur lesquelles toutes les civilisations peuvent se mettre d'accord. Si nous voulons amputer l'histoire de sa dimension tragique, nous devons rechercher des points d'appui pour de nouvelles espérances, faire la distinction entre ce que nous avons le droit de souhaiter et ce que nous avons des raisons de croire réalisable.

406. Dans cette perspective, la République d'Haïti est prête à apporter sa contribution à l'instauration d'un monde meilleur, comme l'a affirmé Son Excellence Jean-Claude Duvalier, président à vie de la République, dans un message à la nation, le 2 janvier 1979 :

"L'objectif essentiel de mon gouvernement est la recherche de voies originales pour la conciliation des revendications fondamentales du tiers monde et des intérêts légitimes des pays industrialisés afin de conférer une tonalité culturelle et humaine à la coopération internationale."

407. Telles sont les remarques que la délégation de la République d'Haïti voulaient soumettre à la considération de l'Assemblée à sa trente-quatrième session, tout en souhaitant que ses travaux soient couronnés de succès.

408. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : Nous venons d'entendre le dernier des orateurs inscrits pour intervenir dans le débat général cet après-midi. Le représentant de l'Afghanistan a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je me permets de vous rappeler que l'Assemblée générale a décidé, à sa 4^e séance plénière, que les interventions dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes et que le droit de réponse est exercé à partir de la place de la délégation intéressée. Afin que nos travaux se poursuivent dans l'ordre prévu, j'ai l'intention d'appliquer strictement cette décision.

409. M. GHAFORZAI (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai demandé la parole pour dire quelques mots à la suite de la référence faite ce matin par le représentant du Pakistan [15^e séance]. Cette référence a été quelque peu inattendue étant donné la déclaration chaleureuse et amicale à l'égard du Pakistan faite par le représentant de notre délégation dans sa déclaration de politique générale.

410. Permettez-moi de citer une fois de plus ce qu'a déclaré le chef de ma délégation :

"La politique étrangère de la République démocratique d'Afghanistan, qui est le reflet de sa politique interne, est une politique de paix, de coexistence pacifique et de coopération avec tous les pays et les nations épris de paix, notamment avec ses voisins." [14^e séance, par. 67.]

Il a déclaré en outre :

"Pour ce qui est de nos rapports avec le Pakistan, notre gouvernement et notre peuple souhaitent sincèrement entretenir des relations amicales avec ce pays sur la base de la coexistence pacifique et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des deux pays. Nous espérons que les sentiments d'amitié de notre peuple laborieux envers le noble peuple travailleur du Pakistan seront pris en considération et qu'ils trouveront un écho auprès du Gouvernement du Pakistan dans son attitude à l'égard de la République démocratique d'Afghanistan et de la révolution d'avril. Cela contribuera, à notre avis, à ouvrir la voie à la normalisation des rapports et à la promotion de la coopération mutuelle entre nos pays dans l'intérêt de la paix dans cette région et dans le monde." [Ibid., par. 70.]

Le chef de notre délégation a ajouté :

"Nous espérons, de plus, que notre seul problème politique en suspens avec le Pakistan sera résolu par des moyens pacifiques et par voie de négociations sincères et amicales." [Ibid., par. 71.]

411. Voilà notre attitude fondamentale — attitude qui est la pierre angulaire de notre politique étrangère — envers le Pakistan et son noble et laborieux peuple avec lequel notre propre peuple travailleur est uni par des liens de croyance commune, culturels, géographiques et historiques. Nous tirons l'eau de la même rivière, nous chantons les mêmes chansons et vivons dans les mêmes vallées majestueuses et sur les mêmes montagnes.

412. Je regrette de prolonger la séance de l'Assemblée générale à cette heure tardive, mais je voudrais obtenir quelques éclaircissements sur les prétendus réfugiés afghans au Pakistan, dont a parlé le représentant du Pakistan.

413. Il faut se rappeler que depuis des siècles, les populations nomades et tribales de l'Afghanistan, en raison de la géographie et des conditions climatiques ainsi que par droit historique, conservent l'habitude de se déplacer selon la saison entre l'Oxus et l'Indus par caravanes groupant des centaines de milliers, vers les pays du sous-continent indien. Ils utilisent les pâturages du sous-continent pour leur bétail et se livrent au commerce et aux affaires non seulement au Pakistan mais également en Inde et au Bangladesh.

414. Qu'il me soit permis de dire que ces mouvements saisonniers exercés sur la base de droits historiques se produisent non seulement en Asie, mais également dans d'autres continents et ne devraient pas être confondus avec la notion des Nations Unies relative aux réfugiés. En outre, certains éléments ont pu quitter l'Afghanistan à la suite de crimes commis à l'égard de notre peuple laborieux ou de la perte de leur situation privilégiée de propriétaires fonciers résultant du Décret n° 8 entré en vigueur à la suite de notre révolution. Je voudrais ajouter que la révolution afghane d'avril est une victoire du peuple laborieux sur la minorité d'exploiteurs et sur la classe féodale.

415. Grâce au Décret historique n° 8 du Conseil révolutionnaire, qui est unique en son genre dans notre région, et avec la coopération complète du peuple afghan, plus de 3 millions de *jeribs* de terre, qui étaient détenus par les féodaux et par les grands propriétaires terriens ainsi que par les hauts fonctionnaires du régime précédent — qui dans bien des cas étaient des propriétaires absentéistes — ont été distribués gratuitement à des milliers de paysans sans terre et à de petits propriétaires, en une période record de six mois.

416. C'est à cause de ce décret que ceux qui ont perdu leurs terres et ceux qui exploitent les masses laborieuses en Afghanistan ont quitté le pays — pas comme des réfugiés, mais comme des criminels fuyant les poursuites — faisant le jeu des ennemis de la révolution et des milieux réactionnaires. C'est avant tout ces propriétaires, exploiters et criminels qui ont traversé la frontière. Même pour ces gens là notre peuple a proclamé l'amnistie et ils seront les bienvenus s'ils retournent dans leur pays, bénéficiant de la sécurité et de l'immunité, à moins qu'ils ne se livrent à des activités contre-révolutionnaires. Je dois dire qu'un grand nombre d'entre eux sont déjà rentrés en Afghanistan.

417. J'ai tenu à dire cela pour clarifier la question des prétendus réfugiés et je déclare une fois de plus que si le Pakistan souhaite que notre problème politique bien connu soit discuté, n'importe où, à n'importe quel moment et à n'importe quel niveau, nous sommes disposés à rencontrer ses représentants afin de trouver une solution pacifique par des négociations sincères et amicales.

418. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, dans l'exercice de son droit de réponse.

419. M. NAIK (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer ce que le chef de notre délégation a déclaré ce matin concernant notre désir sincère d'instaurer, de promouvoir et de renforcer des relations amicales et de bon voisinage avec l'Afghanistan. La même politique a été affirmée à plusieurs occasions au niveau le plus élevé par les dirigeants du Pakistan, et der-

nièrement par le Président de notre pays, le général Muhammad Zia-ul-Haq, qui a proclamé, à la récente sixième Conférence des pays non alignés, à La Havane, cette politique d'amitié et de coexistence pacifique avec notre pays voisin frère, l'Afghanistan.

420. Tout en réciproquant les sentiments exprimés par le représentant de l'Afghanistan à notre égard, je voudrais préciser que, pour notre part, nous ne demandons pas mieux que d'avoir des relations amicales et de bon voisinage avec l'Afghanistan sur la base des principes de la coexistence pacifique, du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-agression, de l'égalité, de l'avantage mutuel, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et du respect des frontières internationales reconnues de chaque Etat Membre.

421. Le représentant de l'Afghanistan a évoqué la question des réfugiés soulevée par le chef de ma délégation dans sa déclaration de ce matin. Comme le sait fort bien l'Assemblée générale, il y a plus de 190 000 réfugiés afghans au Pakistan. Nous leur avons donné asile pour des raisons humanitaires. Il est de notre devoir de leur fournir un abri, des vivres et des moyens de protection. Le représentant de l'Afghanistan a fait référence au peuple nomade qui se déplace en hiver, passant des grandes altitudes des montagnes aux pâturages du Pakistan. C'est un sujet totalement différent. Les réfugiés qui entrent actuellement au Pakistan — il s'agit, je le répète, de près de 190 000 personnes — ne tombent pas dans cette catégorie de nomades qui, traditionnellement, descendent des montagnes vers les plaines chaudes du Pakistan, et peut-être aussi vers d'autres régions voisines. C'est un sujet totalement différent.

422. Mais, comme je l'ai déjà dit, nous leur avons procuré un abri pour des raisons purement humanitaires et, comme le chef de ma délégation l'a déclaré ce matin, la Conférence d'Arusha sur les réfugiés²⁶ a réaffirmé le principe que l'asile aux réfugiés est un acte de paix et d'humanité et que cela ne doit être considéré par aucun Etat comme un acte inamical. Cela a imposé un lourd fardeau à nos ressources déjà limitées, mais nous continuerons à supporter ce fardeau, nous ne devons ni nous y soustraire ni le refuser. Nous espérons sincèrement que seront créées très prochainement en Afghanistan les conditions qui encourageront ce grand nombre de citoyens afghans qui se sont réfugiés au Pakistan à retourner dans leurs foyers afin que les deux pays puissent reprendre le dialogue amical et renforcer leurs relations de bon voisinage.

423. Pour ce qui est du différend politique mentionné par le représentant de l'Afghanistan, nous avons déclaré à maintes reprises que nous n'avons aucun différend politique avec l'Afghanistan. Mais si l'Afghanistan estime avoir un différend avec mon pays, nous sommes disposés, comme l'a dit le chef de ma délégation, à ouvrir un dialogue avec ce pays. Et nous espérons que notre volonté d'ouvrir ce dialogue trouvera un écho favorable auprès de nos frères afghans.

La séance est levée à 20 h 20.

²⁶ Conférence sur la situation des réfugiés en Afrique, tenue à Arusha du 7 au 17 mai 1979.